

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 5 mars 2014

Présidente	:	Mme Irina GOTE
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	Mme Patricia VOUILLOZ
		Mme Bibiana STREICHER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 5 mars 2014 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal décisionnel de la séance du 29 janvier 2014

2 Communications du Bureau :

3 Correspondance

4 Communications de la Municipalité

5 Motions, postulats et interpellations déposés.

6 Rapports des commissions :

6.1 sur le préavis No 03/2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz (rapp : M. Alexandre Staeger) ;

6.2 sur le rapport No 01/2014 relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux et réponses à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010, aux postulats de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi »,

pris en considération le 2 février 2011 et de M. Christian Bécherraz « demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les « trous » dans le filet social (rapp : Mme Catherine Buchet) ;

6.3 sur le rapport No 04/2014 relatif à la réponse de M. Olivier Mark, au nom du PLR : « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (rapp : M. Alain Imhof) ;

6.4 sur le rapport No 05/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « “Puer, puerum, pueri, puero” ou la déclinaison du concept “Puero” mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (rapp : Mme Anne-Lise Bühler).

7 Préavis de la Municipalité:

7.1 No 07/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus (date de la commission : le lundi 10 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

7.2 No 08/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'191'000.- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux (date de la commission : le mardi 18 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

7.3 No 09/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman (date de la commission : le lundi 17 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

8 Rapport-préavis de la Municipalité

8.1 No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (date de la commission : le mercredi 19 mars 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey,

rue du Marché 8 à Montreux).

9 Développement d'un postulat et d'une proposition

- 9.1 Postulat de M. Olivier Raduljica « pour un soutien à la démarche Easyvote » ;
- 9.2 Proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac.

10 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

Mme la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 5 mars 2014 et a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée. Elle salue également la Municipalité in corpore qui assiste à notre séance, Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau, notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le nombreux public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Toujours en préambule, elle se permet de rappeler qu'elle a annoncé au début de son mandat de Présidente qu'elle souhaitait valoriser et mettre en lumière différents projets de la CoCosi. Ainsi, elle salue la présence dans le public de Mme Ann Fasnacht membre du comité de l'« Association pour le français à Clarens » et responsable de la formation, au sein de cette entité. Elle est également membre de la CoCosi. Monsieur Le Conseiller communal Ganesh Thiyagaraja est également membre du Comité de cette association. Elle se compose d'habitants de Clarens (et de la Commune de Montreux), en majorité d'origine étrangère.

Des **cours de français**, sont donnés par des formateurs professionnels, à Clarens, ouverts en principe à tout habitant adulte, parlant une autre langue, sans distinction socio-économique ou autres.

Des **activités "autour du français"** sont également mises sur pied.

Afin de mieux connaître cette association, Mme la Présidente a posé sur les tables, un petit "flyer" qui explique brièvement le fonctionnement de cette entité. Le site internet de l'association www.francais-clarens.ch, mentionné dans la brochure, donne des indications très précises sur ce qui s'y fait et pourquoi.

De plus, le 14 mars prochain, elle a été invitée pour présenter et faire connaître le mode de fonctionnement de notre Conseil et échanger là-dessus. Ainsi, Mme Fasnacht est présente ce soir accompagnée d'un certain nombre d'élèves, afin qu'ils

puissent se familiariser avec notre institution et avoir un aperçu d'une séance du Conseil. Elle leur souhaite d'ores et déjà une très belle soirée.

En dernier lieu, Mme la Présidente Irina Gote salue la présence dans le public ce soir de Mme la Présidente du Conseil communal de Bex, accompagnée d'une délégation des membres du Bureau du Conseil de Bex. Elle leur souhaite également une bonne séance.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Carolanne Feissli, Sabine Leyvraz, Amiira Neff, MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Julien Chevalley, Christian Gagnat, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Kevin Grau, Bernard Gret, Anthony Huys, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Constantin Lazar, Daniel Manzini, Aurelio Mastropaolo, Charles Meichtry, Pablo Menzi, Raphaël Tanner, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Francis Gonzalez, Gian Franco La Rosa, Gilles Marco.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2014

Comme tous ont pu le lire dans la note préparée par Mme la Présidente et Mme la Secrétaire, on n'a pas reçu à ce jour l'enregistrement de cette séance, car la bande est inaudible.

Lundi 3 mars, Mme la Présidente a été informée par un employé de la Société Dorier, que malgré la transmission de l'enregistrement dans deux sociétés suisses spécialisées dans la récupération de bandes sons et une dernière tentative dans une société française, l'enregistrement était trop saturé pour être récupéré. Une audition intelligible n'est donc pas possible.

Au vu de ce nouvel élément, Mme la Présidente se permet de poser la question suivante :

Les Conseillères et Conseillers souhaitent-ils que Mme la Secrétaire continue d'alimenter avec leurs rendus de mémoire, le procès-verbal tel qu'il a été proposé, ou sont-ils d'accord qu'exceptionnellement pour cette fois, il y ait uniquement un procès-verbal décisionnel de cette séance ?

Il faut entendre par procès-verbal décisionnel, un procès-verbal épuré de toutes les discussions, où figureraient uniquement les décisions et les votes du Conseil. Elle précise encore une fois que c'est vraiment exceptionnel et qu'à l'avenir on continuera à avoir un procès-verbal mot à mot.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette question, car elle estime que c'est au Conseil de trancher. Le Conseil désire-t-il un procès-verbal décisionnel ou un procès-verbal dans lequel on continuerait de récupérer les interventions des Conseillers, mais

des interventions de mémoire qui, lors du prochain Conseil, pourraient prêter à discussions et les discussions pourraient être longues ?

M. Olivier Blanc pense qu'un procès-verbal décisionnel serait plus logique dans la mesure où les interventions faites sans notes seront difficiles à retranscrire. Mais avec les décisions il faudrait éventuellement aussi y ajouter les motions, postulats et interpellations développés puisque l'on a les textes.

Il pense que c'est la meilleure solution vu la défaillance de l'enregistrement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux approuve à une très large majorité le mode de fonctionnement avec un procès-verbal décisionnel, accompagné des développements des motions, postulats et interpellations.

Mme la Présidente Irina Gote ouvre maintenant la discussion sur ce procès-verbal décisionnel « plus », tel que présenté dans l'enveloppe de ce soir, car il va falloir l'adopter, tout en sachant qu'il n'est que provisoire et qu'une version définitive, à savoir un vrai procès-verbal décisionnel sera proposé pour le Conseil du 9 avril. En effet, les décisions et les votes ont été faits de manière tout à fait conforme, et par notre acceptation ce soir, nous les validons. Sans notre acceptation ce soir, les délais référendaires courent toujours et les décisions prises ne peuvent pas entrer en vigueur.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal décisionnel « plus » est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, Mme la Présidente informe les membres du Conseil que pour la séance de ce soir, un nouveau système audio a été mis en place et testé.

Par sécurité, la société va également enregistrer la séance à l'aide de trois moyens techniques différents. Mme la secrétaire recevra une clé USB dès la fin de la séance et 1 CD vendredi matin.

De plus, la location de la salle utilisée pour la séance du Conseil communal nous est offerte ce soir.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

La séance du Bureau élargi qui a eu lieu le 19 février dernier, pour discuter sur les différents aspects au niveau de la compréhension de l'article 40j, a été très constructive et s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

Toutefois, le procès-verbal qui était décisionnel n'a pas fait l'unanimité au sein du Bureau élargi et a suscité des vifs échanges. Cela est dû en partie au fait, qu'en tant que procès-verbal décisionnel ce dernier ne reflétait pas l'entier des discussions.

Dès lors, afin d'être précis et pointu dans la communication sur cet article que le Bureau se doit de faire, Mme la Présidente a décidé de réunir à nouveau le Bureau, afin de proposer au Conseil une communication de qualité et précise. Ainsi, la communication du Bureau sera dans l'enveloppe du prochain Conseil.

La discussion est ouverte sur cette communication. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu 3 courriers au titre de Présidente du Conseil.

Le premier émane de Mme Marguerite Bonjour et concerne la Pétition de la Rue du Pont. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

Le deuxième courrier émane de Mme Ginette Dormond, habitante de la Rue du Pont, et il concerne également les pavés. Mme la Présidente en donne aussi lecture et ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

Le troisième courrier est la lettre de démission de Mme Sabine Leyvraz (SOC). Mme la Présidente en donne également lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

Mme Sabine Leyvraz sera remplacée lors du prochain Conseil.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu dans l'enveloppe deux communications écrites de la Municipalité:

- relative à l'échange des parcelles Nos 155 et 157, propriétés de la Commune de Montreux, avec les parcelles Nos 430 et 433, propriétés de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera ;
- relative aux nouveaux lampadaires en test sur les quais.

5 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux motions, deux postulats et cinq interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

La première motion, déposée par M. Christophe Privet, s'intitule : « L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions... ».

La deuxième motion, déposée par M. Christophe Privet, à pour titre : « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreuisien ».

Le premier postulat, déposé par M. Tal Luder, à pour titre : « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Tal Luder, s'intitule : « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu ».

Ces motions et ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 03/2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz (rapp : M. Alexandre Staeger) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger n'a pas de complément d'information à apporter, si ce n'est qu'il espère être moins critiqué pour ce rapport que pour le précédent.

Mme la Présidente souligne que l'on ne peut pas plaire à tout le monde. C'est une devise en politique et il faut l'accepter.

La discussion est ouverte.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Montreux Libre soutiendra avec enthousiasme ce préavis. Le rapport de la commission établi par notre collègue Alexandre Staeger est comme d'habitude clair et précis.

Nous saluons particulièrement le fait que l'accès au stade par les transports publics soit amélioré, tel que Montreux Libre l'a suggéré à de multiples reprises.

Un grand point d'interrogation demeure par contre en ce qui concerne la question du financement des futures rénovations du stade : notre commune assume les frais d'exploitation elle-même, d'accord. Mais dans 10 ou 15 ans, la piste et bien d'autres installations devront être rénovées. Tel que le rapport le dit, il est difficile aujourd'hui d'avoir une idée précise des coûts et de leur éventuelle répartition entre les partenaires du projet.

Afin de disposer d'arguments solides au moment donné avec les autres communes partenaires, Montreux Libre propose de répertorier les utilisateurs et de faire un rapport très succinct chaque année. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Edgar Schneider donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe UDC accueille favorablement ce préavis qui démontre manifestement une réelle volonté de notre Municipalité à la promotion régionale du sport en général.

Fort de ce constat, je me permets néanmoins d'insister sur 3 points essentiels à la bonne réalisation de ce projet.

Premièrement, il est nécessaire de garder la maîtrise des coûts de cette rénovation pour ne pas péjorer nos finances communales.

Deuxièmement, un service de desserte adéquat en matière de transport public est nécessaire, facilitant ainsi les déplacements des utilisateurs de ces futures installations et optimisant ainsi l'utilisation de ce centre.

Troisièmement, il est important de souligner qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux, afin de bénéficier au maximum des possibilités de production et de consommation internes d'énergie renouvelable.

Pour conclure, je suis persuadé que ce projet est une plus-value manifeste pour la région et pour les citoyens montreusiens plus particulièrement.

Le groupe UDC votera donc **OUI** à l'unanimité à ce préavis et vous encourage, chers collègues, à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 03/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 10 janvier 2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter les principes de participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de Fr. 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
2. de prendre acte que la participation des neuf autres communes de la Riviera, soit les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux sera versée à la commune de Montreux pour moitié en 2015 et pour moitié en 2016 comme suit : **2015 : un montant global maximal de Fr. 2'609'250.- ; 2016 : un montant global maximal de Fr. 2'609'250.- ;**
3. de prendre acte que la participation des neuf communes mentionnées au point 2, au financement régional, sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
4. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficiaire / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
5. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

- 6.2 sur le rapport No 01/2014 relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux et réponses à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010, aux postulats de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi », pris en considération le 2 février 2011 et de M. Christian Bécherraz « demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la**

diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les « trous » dans le filet social (rapp : Mme Catherine Buchet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste à sa quasi unanimité tient à souligner l'excellente qualité de ce rapport municipal.

Conformément à nos convictions, ce document permettra à notre groupe de poursuivre son combat pour plus de logements à des prix abordables, pour les classes populaires et moyennes de la population montreusienne.

S'agissant de la propriété privée des logements, il y a lieu aussi que nos autorités s'attachent à ce que cette dernière ne soit pas réservée, au vu des prix stratosphériques pratiqués parfois, aux seules résidences secondaires des oligarques russes et des princes saoudiens, mais aussi aux enfants de Montreux. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime que le rapport présenté par la Municipalité est bien détaillé en ce qui concerne les logements sociaux, destinés à une classe de population défavorisée qu'il faut soutenir. On s'interroge cela dit au sujet de la communication autour de l'AIL. En effet, on remarque que les sommes effectivement versées sont bien moindres que les sommes prévues selon les estimations du nombre potentiel de prétendants à cette aide. Peut-être y a-t-il quelque chose à améliorer sur cet aspect.

Mais la problématique du logement ne touche pas que les classes sociales défavorisées. Il faut aussi tenir compte des besoins de la classe moyenne, qui manque de logements à prix abordable et non pas de logements sociaux. Sur cet aspect, le rapport 01/2014 nous semble insuffisant.

Il est certes précisé que les logements précédemment subventionnés deviennent des logements à loyers abordables à la fin de la période de subventionnement/contrôle. Mais cela fait longtemps que de tels logements entiers – et non pas seulement 20% de la surface brute de plancher – n'ont pas été construits. Et ce n'est pas dans 15 ou 20 ans que notre commune aura besoin de logements à loyers abordables : c'est maintenant !

Et par rapport à la démarche consistant à négocier 20 % de la surface brute de plancher en loyers modérés (soit subventionnés) ou abordables (sans subvention), nous ne pouvons que déplorer le fait que notre Commune laisse le choix au promoteur entre les loyers modérés et abordables. Il est évident que les promoteurs préféreront systématiquement les HLM, puisqu'ils permettent d'obtenir une aide à la pierre, contrairement aux logements à loyers abordables en marché libre. Ces conventions à

20% ne peuvent à notre sens pas compter comme des logements à loyers abordables. Les éléments exprimés en page 16 du rapport nous semblent donc insuffisants.

De plus, nous aurions souhaité que la question des conséquences de l'initiative Weber soit étudiée plus avant, notamment quant aux éventuels moyens de faire diminuer le nombre de résidences secondaires, ou du moins, d'inciter les propriétaires qui ne les occupent pas à les remettre sur le marché libre. La réflexion a été éludée par la Municipalité (p. 6 du rapport de la Commission).

Peut-être est-ce encore un peu tôt, vu le caractère provisoire de l'ordonnance, mais le fait est que le besoin de logements à loyers abordables en marché libre est actuel, avéré et inquiétant. Il faut continuer à chercher des solutions dans ce domaine.

Dès lors, nous nous abstenons lors du vote et vous invitons à en faire de même ».

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie les divers intervenants pour leur rapport, et désire donner quelques éléments qui touchent les interventions qui viennent d'être faites.

Tout d'abord en ce qui concerne les résidences secondaires, s'il n'y a pas plus d'éléments - mais probablement que son collègue Christian Neukomm pourra éventuellement ajouter quelque chose - c'est que l'on n'a pas encore l'analyse complète de la situation à Montreux, qui permettrait éventuellement de donner suite à des détails dans le rapport, et de plus les marges de manœuvre communales sont relativement étroites.

Pour ce qui est de l'AIL, dont les sommes ne sont pas entièrement utilisées, Mme Jacqueline Pellet rappelle qu'au début de la mise en place de l'AIL, ces sommes étaient encore plus basses, et que chaque année il y a une continuelle progression. Par conséquent, par rapport aux années précédentes - et ça on le voit dans les comptes de ces dernières années - il y a chaque fois eu une progression et il y a toujours plus de personnes qui répondent aux critères et auxquelles l'on peut accorder des aides.

Pour ce qui est de la surface de 20% brute de plancher, M. Staeger signale que les promoteurs préféreraient la construction avec des aides et des HLM, mais cela n'est pas le cas. On est actuellement sur un projet, du côté de la Corsaz, pour des loyers abordables, avec des promoteurs qui ne souhaitent pas les aides publiques, mais qui vont garantir ce 20% de loyers abordables.

On laisse la liberté aux promoteurs de choisir l'aide publique, auquel cas on active la procédure qui vient devant le Conseil, ou par convention les promoteurs s'engagent à le faire, mais ne demandent pas l'aide publique.

Donc de ce côté-là on a plusieurs projets en route, et les projets que M. Staeger signale, qui semble-t-il n'ont pas été réalisés depuis plusieurs années, ils sont eux aussi en gestation, et en gestation avancée avec les coopératives. Mme la Municipale Jacqueline Pellet en veut pour preuve, une coopérative qui s'est réunie hier soir, qui a trois projets en lien avec la commune, qui sont presque à bout touchant, en tout cas pour l'un d'entre eux, et du côté par exemple des Grands Prés on est également dans cette dynamique-là. Ça c'était pour les éléments par rapport à ce que M. Alexandre Staeger a présenté.

Maintenant, un petit détail mais qui a son importance, dans l'ordre du jour il est signalé que c'est un rapport-préavis, or il ne s'agit que d'un rapport pour lequel le Conseil communal doit prendre acte.

Et une autre chose aussi, une petite erreur dans le rapport qui est à signaler. C'est un élément d'information qui permet de préciser la responsabilité de la gestion de deux immeubles par deux coopératives différentes. A la page 16 du rapport, dans le tableau de bas de page, les immeubles Les Ormes et Les Frênes sont, par erreur, attribués à la seule coopérative SOCIM.

En fait, Les Ormes sont gérés par la SCHaM pour 30 appartements et Les Frênes pour 30 appartements, sous la responsabilité de la SOCIM. Donc on a ces 60 appartements qui doivent être ventilés de façon un peu différente.

Cela dit, un autre élément nécessite aussi d'être souligné pour la bonne compréhension de la démarche municipale. Sur un plan global, ce rapport se veut certes en réponse à trois postulats, mais c'est surtout un document de référence par rapport au concept et de référence par rapport à la situation à Montreux. Les concepts peuvent évoluer sous l'influence de contraintes que l'on ne maîtrise pas. Par exemple des changements de lois cantonales ou des changements de règles fédérales.

Ce rapport est donc une image de la situation actuelle et il n'a pas de valeur absolue pérenne à long terme. Le dossier logement est complexe et il n'y a pas forcément de solution toute faite à tous les problèmes posés. Il ne faut pas espérer que l'on va avoir l'entier de la situation via ce rapport, en revanche on a voulu donner une certaine exhaustivité pour l'utilisation comme outil de référence.

De plus, l'orientation de ce rapport est nettement sociale, mais les éléments liés au domaine foncier sont tout de même bien présents puisqu'ils font complètement partie de la problématique. La commission du Conseil l'a bien compris, et les pistes d'action de la Municipalité, qui sont décrites en page 38 et 39, le montrent clairement.

Cette complexité du dossier est encore augmentée par l'évolution qu'il subit ou pourrait subir au plan régional ou cantonal. Au plan régional d'abord, une réflexion est entamée dès maintenant par les 10 communes de la Riviera, pour tenter de créer des synergies et envisager des convergences dans la politique du logement. Au plan cantonal, tous l'ont sans doute lu dans la presse de hier, le Conseil d'Etat propose un contre-projet direct à l'initiative de l'ASLOCA "Stop à la pénurie de logements", et l'Etat créerait ainsi une nouvelle catégorie de logements d'utilité publique et les communes pourraient introduire des quotas de ces types de logements dans leur plan de quartier.

A Montreux, tous l'ont compris aussi avec le rapport et les diverses interventions qui ont eu lieu, on est déjà dans cette approche avec les décisions que le Conseil a prises concernant 20% de loyers pouvant bénéficier d'aide.

Ce que la Municipalité souhaite souligner en définitive, c'est qu'au travers de ce rapport elle suit au plus près l'évolution de la situation du logement et cherche constamment des solutions les mieux adaptées au problème montreusien. Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité remercie Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers de prendre acte de ce document.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger souligne que Mme la Municipale Jacqueline Pellet faisait très justement référence au contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA, présenté par Mme Béatrice Mettraux, et l'on parle d'une nouvelle catégorie de logements à caractère particulier, il s'agit des logements à loyer abordable. Il semble à M. Staeger que c'est précisément cela qui permettrait de répondre à un besoin de la classe moyenne plus que des logements à loyer modéré, et il souhaite, puisque cela peut être inclu dans les plans d'affectation, que cela soit peut-être une piste qui soit plus souvent étudiée si ce contre-projet devait être accepté.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet tient à préciser à M. Alexandre Staeger que cela est fait systématiquement, et que la catégorie nouvelle qui serait introduite par le Conseil d'Etat, via son contre-projet direct, c'est des logements d'utilité publique, effectivement à loyer abordable, mais on travaille aussi pour avoir des logements à loyer abordable sans forcément les aides publiques, mais aussi avec aides publiques. Et si le rapport est bien lu, on voit que tout n'est pas seulement pour les catégories sociales qui seraient défavorisées, la catégorie moyenne est également citée à plusieurs reprises dans le rapport.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, à 9 voix pour et une abstention, la commission recommande de prendre acte du présent rapport et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 01/2014 de la Municipalité du 20 décembre 2013 relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux et réponses à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010, aux postulats de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi », pris en considération le 2 février 2011 et de M. Christian Bécherraz « demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les « trous » dans le filet social, pris en considération le 23 mai 2012,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de prendre acte du présent rapport relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux

1. en réponse à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010,
2. en réponse au postulat de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement », pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux à long terme aussi », pris en considération le 2 février 2011,
3. en réponse au postulat de M. Christian Bécherraz concernant « la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social », pris en considération le 23 mai 2012.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

6.3 sur le rapport No 04/2014 relatif à la réponse de M. Olivier Mark, au nom du PLR : « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (rapp : M. Alain Imhof) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

Mme Carole Grangier donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Parmi les pouvoirs régaliens habituellement reconnus d'un Etat se trouve celui de la police, qui doit assurer la sécurité au sein de la société.

Nos forces de l'ordre chargées de protéger les individus exercent leurs compétences et leurs prérogatives, et celles-ci devraient pouvoir être indiscutées. Cependant, ces efforts des services de police se heurtent à un sentiment d'insécurité d'une frange de la population et nos citoyens ne sont pas apaisés.

Le représentant de la Municipalité a apporté à la commission des réponses complémentaires aux questions que celle-ci lui a posées et nous l'en remercions. Toutefois, 5 commissaires se sont abstenus par manque d'informations, en particulier concernant les statistiques sur la sécurité.

Certes, une cartographie communale des risques existe depuis le dépôt du postulat. On y apprend le nombre d'interventions de la police, entre autre sur notre commune, pour le dernier mois, allant des accidents de la circulation aux véhicules gênants, en passant par les contrôles d'identité, les dommages à la propriété, les interventions judiciaires, les troubles à la tranquillité, ou même les interventions pour animaux. En revanche, ce que la moitié de la commission demande est l'établissement d'une statistique des **délits** en regard d'une cartographie locale de la commune de Montreux par secteurs ou zones potentiellement à risques, mais sans en arriver non plus à une micro cartographie.

Le sentiment d'insécurité de nos citoyens naît d'une impression d'augmentation, avérée ou non, des délits. Le seul remède est de leur apporter une réponse qu'ils sont

en droit de recevoir, et nous avons besoin de ces chiffres dans le temps pour ainsi suivre l'évolution du nombre et des types de délits.

Afin d'obtenir de manière précise ces données qui manquent dans ce rapport, le PLR de Montreux va demander au groupe Montreux de l'Association de communes Sécurité Riviera d'intervenir par leur mandat auprès de l'ASR.

Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de votre attention ».

La discussion continue.

M. Yves Laurent Kundert donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est évident que le sentiment de sécurité devrait être ressenti par chacun, mais comment faire la part entre fantasme et perception du réel.

Ceux qui consomment des fictions ou qui lisent avec effroi les nouvelles sordides dans les médias, ceux qui connaissent personnellement des victimes ou pire ceux qui ont été blessés dans leur chair et leur âme, tous ont droit au sentiment de sécurité.

Mais hélas, il faut en convenir, c'est une gageure que de réussir à créer un espace de sécurité absolu, tant les expériences de vie sont différentes.

La présence de forces de l'ordre est rassurante, des gardes du corps encore plus, mais où s'arrêter ? Je note que les réponses de la Municipalité sont rassurantes.

Les propos alarmants du postulant ne doivent pas nous motiver à tenter l'impossible à l'heure où les vampires sont actifs.

Je conclus par deux points. Premièrement, le tout à la sécurité est un leurre et deuxièmement, je préfère la prévention à la paranoïa et donc je vous appelle à voter oui à la réponse municipale. Merci Mesdames, Messieurs ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il semble que Pangloss se soit une fois de plus invité à la table de la Municipalité : tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Que les choses soient claires, nous ne disons pas l'inverse non plus. Mais comme le relève le rapport, le sentiment subjectif de sécurité est peut-être plus important que les faits objectifs.

Quant à ces derniers, on nous annonce une baisse générale des infractions commises sur notre territoire. C'est peut-être encourageant en apparence, mais cette information ne tient absolument pas compte de la gravité de ces infractions. On ne peut que déplorer le manque de chiffres et de statistiques du rapport municipal. La Municipalité s'en explique en invoquant le fait que cela alourdirait le rapport. Bien au contraire, c'est ce qui lui donnerait de la substance, car le rapport en manque cruellement !

La cartographie des risques urbains présentée dans le rapport n'est pas très utile pour Montreux. En effet, elle se concentre sur de très – pour ne pas dire trop – larges zones, ou des zones difficilement compréhensibles : Montreux, Clarens, Les Avants et visiblement Haut-de-Caux, voire Crêt-d'y Bau (?!) si on regarde vraiment où est situé le point sur la carte, qui sont bien connus pour être des hauts lieux de la criminalité à

Montreux. Je pense à Haut-de-Caux et Crêt-d'y Bau. Il est évident qu'une cartographie locale détaillée de notre commune doit être établie. Quels secteurs sont vraiment les plus touchés : la Gare et la Grand-Rue avec ses établissements nocturnes ou Belmont avec ses résidences attrayantes ? Lorsqu'on parle de Clarens, s'agit-il plutôt de Vinet, de Rambert ou de Gambetta ? Ne se passe-t-il rien à Territet ? Ou s'agit-il en réalité de la même zone que celle que je prends pour être Haut-de-Caux ? Dans ce cas, pourquoi avoir regroupé les deux dans la même zone ?

Bref, les documents auxquels le rapport fait référence suscitent plus de questions que de réponses, et ce n'est pas le but d'un rapport que d'obscurcir l'esprit.

La lumière au bout du tunnel semble être le plan du même nom. Cela permettra sans doute d'éclairer la Municipalité, qui en a bien besoin. Mais l'éclairage seul ne suffit plus à dissuader les criminels. Et comment cibler les mesures nécessaires pour un éclairage plus sécuritaire si la carte des risques n'est pas un peu plus précise.

Toujours sur plan objectif, je lis dans le rapport que la régionalisation policière n'est pas complète (p. 3). En tant que délégué montreusien à Sécurité Riviera, j'ai du mal à comprendre le début de phrase de notre Municipal... En ce qui concerne la police, il me semble que cela fait plusieurs années que la régionalisation est complète.

Enfin, sur le plan subjectif, nous l'avons dit, la sécurité ou l'insécurité est avant tout un sentiment. Or pour répondre à un sentiment désagréable au sein de la population, il faut prendre des mesures. Et le rapport n'en propose aucune, si ce n'est de constater l'échec de toute tentative de faire engager du personnel supplémentaire par Sécurité Riviera. Cela n'est tout simplement pas acceptable de la part de notre Municipalité. Les citoyens ont besoin de réponses et ont besoin que nous prenions des mesures concrètes, comme par exemple la création d'un poste de police à Montreux accompagnée d'engagement de personnel "uniformé" supplémentaire. Si on veut améliorer la sécurité, il faut savoir s'en donner les moyens.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que Montreux Libre ne peut pas accepter le rapport de la Municipalité et invite ceux qui pensent que la problématique de la sécurité à Montreux doit être analysée plus avant à en faire de même ».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Municipalité pour ce rapport qui me confirme que l'exécutif admet que la sécurité est un droit légitime.

A la lecture de ce document il en ressort que tout va pour le mieux à Montreux, la situation en matière de délinquance étant maîtrisée, ceci en collaboration avec les différentes forces de sécurité.

Bien que le postulant ne formulait pas la demande écrite de statistiques comparatives, il aurait été agréable de pouvoir tout simplement comparer l'évolution annuelle des différentes incivilités, brigandages, agressions, vols, etc. péjorant quotidiennement la vie de nos concitoyens.

« Gouverner n'est-ce pas prévoir ? »

Montreux ne connaît pas encore, heureusement, les soucis que rencontrent certaines grandes villes en matière de délinquance chronique. Mais, nous nous devons néanmoins de rester vigilants et d'anticiper, par des mesures adéquates, toute évolution négative de cette situation.

Un concept clair de communication et de stratégie sécuritaire est donc indispensable entre Police Riviera, nos diverses instances communales et la population.

Vous n'êtes pas sans ignorer que le thème de la sécurité est une des priorités importantes de l'Union démocratique du centre montreuusienne, et celle-ci, ne fera aucun compromis, quel qu'il soit, pouvant déboucher sur une péjoration sécuritaire à Montreux.

C'est un devoir fondamental, dont nous sommes les garants, de préserver nos acquis sociaux, notre liberté et notre sécurité. Nous resterons donc attentifs au développement futur de la courbe des délits ainsi que l'identification des zones pouvant générer un souci d'insécurité dans notre ville.

Si ce rapport répond effectivement aux diverses demandes et interrogations du postulant sur le fond, la forme en est, à mon avis, lacunaire, et ce au niveau des informations statistiques ainsi que des réponses peu argumentées.

Afin de ne pas dogmatiser la portée de ce simple rapport, nous ne le refuserons pas, mais le groupe UDC, à son unanimité, **s'abstiendra** lors du vote de cet objet. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther se permet de défendre ce rapport municipal auquel il a quelque peu participé. Il prend note qu'il est jugé trop lacunaire, mais comme l'a dit M. René Chevalley, il s'agissait de répondre à un postulat qui listait une série de mesures, 4 idées et il a été répondu à ces 4 idées.

Evidemment si des statistiques avaient été demandées elles auraient pu être fournies. Comme cela été dit à la commission, ces statistiques sont gérées au niveau du canton. Il y a une communication qui a été faite. Le Comité de Direction de Sécurité Riviera en a informé le Conseil intercommunal, ces statistiques existent.

Il ne faut pas simplement lire le titre du postulat mais il faut regarder qu'elles étaient les idées, qu'elles étaient les demandes. La Municipalité s'est efforcée de répondre à ces demandes.

Partant de là, ces statistiques n'ont pas à être cachées. Malgré tout, on constate que ce ne serait pas une réponse forcément plus complète, M. Alexandre Staeger l'a dit. Maintenant comme les chiffres sont meilleurs que l'année précédente, on est content, mais on fait quand même attention parce que c'est peut-être plus grave qu'avant même s'il y en a moins.

Donner des statistiques c'est bien, cela demande une analyse et un travail approfondi et M. Caleb Walther rejoint les propos de Mme Carole Grangier, ce travail-là doit être fait en priorité au niveau de Sécurité Riviera.

La compétence de la sécurité a été déléguée – pas la compétence complète, mais la compétence policière – à Sécurité Riviera. Chaque parti est représenté à Sécurité Riviera et ce n'est pas que l'on refuse de répondre ici à ces questions. M. le Municipal

Caleb Walther croit que la Municipalité, à plusieurs reprises ces derniers temps, a montré qu'elle était prête à répondre à ces questions, elle a prouvé qu'elle était soucieuse de ces questions de sécurité, mais les compétences se trouvent maintenant auprès de Sécurité Riviera. C'est quelque chose qui a été massivement accepté par le Conseil communal, tout comme les neuf autres de la région.

Ce que M. Caleb Walther tient aussi à dire, en réponse à M. Alexandre Staeger, quand il signalait qu'il était écrit que la régionalisation n'était pas complètement finie, c'est justement ce que l'on constate maintenant, c'est que régulièrement les Conseils communaux s'adressent à leur Municipalité, alors que les Conseils communaux devraient s'adresser à leurs représentants au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, et c'est là que l'on devrait pouvoir traiter ces questions, car l'on a délégué cette compétence.

En ne le faisant pas ainsi, on discute ici de mesures pour lesquelles on n'a plus les compétences, car elles ont également été déléguées au niveau de la région. C'est donc peut-être cette compréhension du fonctionnement qui n'est pas complète. Et selon M. le Municipal Caleb Walther, l'autre fonctionnement qui n'est pas complètement compris non plus, c'est qu'il y a parfois une réflexion "ville" au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, et ceci doit s'améliorer petit à petit.

M. le Municipal Caleb Walther invite le Conseil, et tout particulièrement les membres ici présents siégeant au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera de s'engager activement pour que le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera et le Comité de Direction travaillent vraiment sur ces questions de sécurité.

M. Caleb Walther aimerait terminer en relevant qu'effectivement l'on a entendu dire que la Municipalité disait que tout allait bien. Non, la Municipalité ne dit pas que tout va bien ! Elle dit simplement que les réponses aux propositions de M. Olivier Mark ont été apportées, que ces réponses donnent des résultats positifs. Ce n'est pas uniquement grâce à cela, mais globalement la situation peinte dans le postulat de M. Olivier Mark, n'est pas celle que la Municipalité constate.

Cela ne veut pas dire que parce que l'on ne constate pas une situation extrêmement sombre que tout va bien, il y a un entre-deux, et on se situe dans cet entre-deux comme la majorité des villes.

M. Caleb Walther s'excuse de n'avoir pas été assez précis dans le rapport, car cela a été écrit en une phrase, la cartographie qu'il y a sur Cartoriviera, pour le grand public, est effectivement inutilisable, parce que les secteurs de Sécurité Riviera sont très longs. Mais ce qui était écrit, c'est une réalité, les professionnels, donc les forces de police, ont un accès différent et cet accès donne des informations beaucoup plus précises, et eux ils peuvent se baser là-dessus pour savoir quels sont les quartiers chauds et adapter l'intervention de la police et la présence policière en fonction de ces informations. Pour des raisons de respect de la vie privée, ces informations ne peuvent pas être publiques, mais ce que M. le Municipal Caleb Walther a dit en commission c'est que Sécurité Riviera possède une autre cartographie, plus fine, que celle que le grand public possède. Donc cette cartographie existe et elle est utilisable et utilisée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alain Imhof, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, par 5 voix pour et 5 abstentions la commission recommande de prendre acte du présent rapport et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 04/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 17 janvier 2014 relatif à la réponse à la motion transformée en postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 19 juin 2010 « Pour rétablir la sécurité à Montreux »,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion transformée en postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 19 juin 2010 « Pour rétablir la sécurité à Montreux ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 48 OUI, 8 NON et 15 abstentions.

6.4 sur le rapport No 05/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « “Puer, puerum, pueri, puero” ou la déclinaison du concept “Puero” mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (rapp : Mme Anne-Lise Bühler).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité ainsi que les membres de la commission pour le riche travail qui a été effectué dans les deux rapports municipal et communal, qui a permis non seulement d'éclaircir les deux zones d'ombre que j'avais évoquées mais aussi de prolonger la réflexion bien au-delà.

Dans mon développement je me posais la question de savoir si la démarche “Puero” était digne d'intérêt dans les milieux urbains, puisqu'elle a, à l'origine, été développée dans un contexte plutôt villageois. M. Simon Smith y répond très clairement et de manière étayée dans le rapport.

Bref, il ne m'en fallait pas plus pour être satisfait de la réponse apportée à mon postulat et je vous invite à l'accepter ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Anne-Lise Bühler, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 05/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 17 janvier 2014 relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « "Puer, puerum, pueri, puero" ou la déclinaison du concept "Puero" mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? »

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de prendre acte du rapport No 05/2014 de la Municipalité en réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « "Puer, puerum, pueri, puero" ou la déclinaison du concept "Puero" mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? »

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

7.1 No 07/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus (date de la commission : le lundi 10 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de déclarer mes intérêts dans ce dossier, puisqu'habitant Territet et prenant souvent le train, je suis un grand utilisateur de l'arrêt de bus en question. De ce fait, je ne peux que saluer la démarche de la Municipalité et l'en remercier.

Toutefois, le groupe Montreux Libre regrette que la nécessité de repenser cet arrêt de bus n'ait pas été anticipée dans le cadre du projet DUPLO, puisqu'il s'agit manifestement d'une conséquence de ce projet. Cela aurait évité d'avoir à faire des travaux en urgence. Il aurait certes été difficile, du point de vue de l'unité de matière, de lier les deux projets dans un même préavis. Mais évoquer la nécessité de transformer l'arrêt de bus devant la Grand-Rue 73 dans le préavis DUPLO aurait peut-être permis de passer par une procédure normale, c'est-à-dire pas par la voie d'urgence. Ne dit-on pas après tout que gouverner c'est prévoir.

Ces quelques considérations ne privent à priori pas le projet de son intérêt et le travail de commission confirmera sans doute notre état d'esprit positif quant au présent préavis ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : MM. Patrick Aubort, Alain Borlat, Felice Calvo, Bassam Degerab, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Tal Luder, Jean Daniel Rochat.

7.2 No 08/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'191'000.- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux (date de la commission : le mardi 18 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Vincent Tschopp donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Pour cette commission, il semblerait intéressant pour Montreux Libre de connaître certaines informations. Informations qui pourront simplement nous être communiquées le jour de la tenue de celle-ci.

A savoir :

- Quelles mesures ont-elles été envisagées concernant la rue du Centre, afin d'éviter le trafic de transit ?
- Une étude a-t-elle été faite afin de connaître la durée et le coût de ce même chantier avec une fermeture totale de la route pour toute la durée des travaux ?

Je vous remercie par avance de vos futures réponses qui seront, comme à l'accoutumée, appuyées par des documents papier ».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz demande aux membres de la commission de le rejoindre à la fin de cette séance du Conseil communal pour une petite question d'horaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Bruno Femia, Patrick Grognez, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.

7.3 No 09/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman (date de la commission : le lundi 17 mars 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Bassam Degerab demande aux membres de la commission de le rejoindre à la fin de la séance du Conseil communal pour discuter de l'horaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts : M. Bassam Degerab

Membres : Mme Charlotte Chevallier, MM. Florian Despond, Alioune Diop, Christian Gaignat, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Cyril Pabst, François Pochon, Michel Zulauf.

8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (date de la commission : le mercredi 19 mars 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Avant d'ouvrir la discussion générale sur ce rapport-préavis, Mme la Présidente Irina Gote se permet de rappeler au Conseil que le projet de règlement qui lui est soumis est le fruit de la consultation qui a eu lieu au sein du Bureau élargi, auquel s'est jointe la CCO. Trois séances d'environ 3 heures chacune ont été nécessaires pour l'élaboration de ce projet. On a souhaité y maintenir les spécificités montreusiennes, auxquelles se sont greffés les éléments impératifs à y introduire, issus de la nouvelle LOI sur les Communes. Le chapitre sur les commissions à quant à lui été complètement remanié, cela par souci de clarification. Voilà donc pour les quelques précisions qu'elle souhaitait apporter.

Mme la Présidente va d'abord ouvrir la discussion générale sur ce rapport-préavis et dans un deuxième temps sur le règlement en lui-même.

M. Alexandre Staeger tient juste à demander un document supplémentaire. Il remarque que dans les annexes on a fourni le règlement du Conseil communal de Montreux, état au 1^{er} novembre 2006, pour le comparer avec le nouveau règlement, mais il lui semble qu'il serait plus intéressant d'avoir la toute dernière version du règlement du Conseil, et qu'elle puisse être mise à disposition avant la séance de commission.

Mme la Présidente Irina Gote précise que la dernière version est celle du mois de mars 2012, c'est la version qu'elle utilise.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard, en tant que présidente de cette commission, aimerait mentionner deux points.

Le premier, pour des raisons de méthodologie et de clarté, ainsi que pour faciliter le travail de la commission, elle demande à la Municipalité le document en 4 colonnes, soit le règlement d'avant, le projet actuel, l'interaction avec la loi et les commentaires.

Mme Catherine Buchet Bulliard informe également les membres de la commission qu'elle lancera demain un "Doodle" pour changer la date du 19 mars, car malheureusement elle siège dans la commission du PGA et jusqu'à maintenant elle n'a pas réussi à se dédoubler.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance de préparation de lundi dernier, le groupe socialiste s'est longuement interrogé sur la révision du règlement de notre Conseil.

Nous concédons que le Bureau élargi du Conseil et la Commission de communication et organisation du Conseil (CCO) a fait un excellent travail de préparation, mais nous estimons que les propositions de modification de l'actuel règlement n'apparaissent pas assez clairement dans le rapport au sujet duquel nous devons nous déterminer.

Nous souhaitons que figurent sur une page divisée en deux colonnes ou en quatre colonnes, comme l'a précisé tout à l'heure Mme Catherine Buchet Bulliard, d'une part l'article actuellement en vigueur et d'autre part la proposition de modification, dans le but d'avoir une meilleure compréhension des modifications à opérer. D'autre part, nous nous étonnons que le règlement de notre Conseil, rappelé en seconde partie du rapport qui nous est soumis, soit celui du 1^{er} novembre 2006 alors qu'il a subi divers changements au cours de ces huit dernières années. Je croyais que le dernier exemplaire que nous avons reçu était celui du 1^{er} juillet 2011, mais comme l'a précisé Mme la Présidente Irina Gote, c'est celui de mars 2012, que je dois avoir égaré. De plus nous demandons que les membres de la commission reçoivent la nouvelle Loi sur les Communes, que la Municipalité pourrait obtenir auprès de la Chancellerie du canton.

Si nous comparons le projet de règlement tel qu'il nous est soumis et le règlement de 2006, nous constatons que la nomenclature des chapitres et des articles, de même que celle des titres, n'est plus du tout la même et nous pensons que plusieurs Conseillers éprouvent de la difficulté à s'y retrouver. Ainsi nous passons de 155 à 175 articles, donc cela veut dire 20 articles nouveaux. Il y a des articles qui ont été supprimés, donc il y a plus de 20 nouveaux articles. Nous constatons que l'on passe de 8 titres à 4 titres, on passe de 14 chapitres à 18 chapitres, pourquoi ces modifications ? On constate également, si l'on examine avec attention ce rapport-préavis, que certains articles sont modifiés sans aucun commentaire de la part de la Municipalité, ce qui est le cas par exemple du nouvel article 171 qui reprend l'article 149 en vigueur.

Dès lors, ne serait-il pas plus simple de renvoyer le présent rapport-préavis à la Municipalité de façon à ce qu'elle puisse procéder aux changements suggérés par notre intervention. Est-ce que c'est ce que je dois proposer par le biais de la motion

d'ordre en application de l'article 125, alinéa 3 ? Je me pose la question et j'aimerais avoir l'avis de certains de nos collègues. Merci ».

La discussion continue.

M. Yanick Hess entend bien les propos de M. Michel Zulauf par rapport au fait de renvoyer à la Municipalité pour avoir peut-être un préavis plus étoffé. Pour sa part, si les commissaires arrivent à avoir un document avec les 4 colonnes et en plus sous format électronique, ce qui permet une recherche facilitée sur les différents supports numériques, M. Hess pense que la commission pourra siéger valablement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller, en ce qui le concerne, est pour le renvoi et pour que tous les Conseillers reçoivent les nouveaux documents.

En l'état actuel, avec la présentation que l'on a eue, il était impossible de bien préparer cette séance de commission. M. Gfeller n'est pas commissaire, mais il pense que l'on ne pouvait pas transmettre clairement les questions à nos commissaires.

Il est un peu désolé que l'on soit obligé de s'attarder sur des détails aussi triviaux, mais concernant le nombre de colonnes qui permettrait d'avoir une lecture claire de ce règlement, il constate une chose c'est que le Conseil communal n'a pas souvent l'occasion – on l'a eue ces derniers temps mais on ne l'a pas très souvent – de se pencher sur des règlements et des modifications de règlement, et il pense qu'il faut regarder parfois un petit peu plus haut ce qu'il se passe. Lorsque le Grand Conseil travaille sur des modifications de lois, il y a une systématique qui consiste à avoir, à un moment donné, des documents en deux ou trois colonnes, avec les différents débats.

M. Olivier Gfeller pense, en l'occurrence, qu'il faut avoir deux colonnes. Une avec l'ancien règlement, avec la bonne date, soit celui de 2012 et non celui de 2006, et le nouveau règlement dans une deuxième colonne. Pour ce qui est des commentaires cela peut figurer à part. C'est comme cela qu'il est procédé au niveau du Parlement cantonal.

Concernant les références à la loi, les articles qui sont obligatoires puisqu'ils doivent respecter le droit supérieur, M. Gfeller propose simplement qu'ils soient écrits d'une autre couleur ou en italique, à son avis ce serait le moyen le plus simple de travailler.

Et si les Conseillers recevaient ces documents avant la séance de commission, on pourrait avoir maintenant une vraie discussion préalable et demander à nos commissaires de défendre telle ou telle position.

Mme la Présidente a dit, en introduction, que cette nouvelle version du règlement respectait les spécificités de la Commune de Montreux, enfin du fonctionnement du Conseil communal de Montreux. Il y a une spécificité à Montreux, c'est justement la discussion préalable. Celle que l'on a maintenant. Celle que l'on devrait avoir maintenant de façon fouillée, où chaque groupe donne son point de vue, où les Conseillers qui ont des demandes particulières les formulent, et c'est cette spécificité montreuusienne qui apaise souvent les débats, parce qu'elle permet à chacun, dans un premier temps, de donner son avis pour avoir peut-être un point de vue beaucoup plus carré qu'il ne l'aura au moment des négociations en commission ou au moment du vote. Tout ce travail-là, spécifique à Montreux, qui est loué par tous à d'autres moments, parce que l'on sait que quand il est bien utilisé cela permet de faire avancer

les choses, et bien il ne peut pas être fait aujourd'hui puisque l'on n'a pas reçu les documents sous une forme qui permette de travailler correctement ce règlement.

C'est la raison pour laquelle M. Olivier Gfeller va assez dans le sens de M. Michel Zulauf en s'adressant aux Conseillers, non pas en demandant s'il faut faire une motion d'ordre ou pas, mais plutôt ont-ils le sentiment qu'avec ces documents ils ont bien pu travailler pour préparer le travail de commission ou pas ? Et s'ils répondent par la négative, la proposition de M. Zulauf s'impose d'elle-même.

M. Gfeller propose, pour la sérénité des débats, qui vont quand même aboutir à des changements importants pour tout le fonctionnement de notre organe délibérant, afin d'arriver à une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde, de repousser un peu les travaux par le biais de cette motion d'ordre.

Mais si la majorité des Conseillers dit qu'ils ont bien pu travailler avec ces documents sous cette forme, M. Gfeller se rangera à cet avis et il se dira modestement que lui n'en a pas été capable. Mais personnellement il pense que l'on y gagnerait à formuler clairement les choses vis-à-vis de la Municipalité, plutôt des services de la commune, pour avoir ces documents sous une forme claire, qui permette de voir clairement ce qui change et ce à quoi l'on s'expose. Parce que quand ces changements seront votés il sera trop tard pour revenir en arrière.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Olivier Gfeller pour son intervention. Il appuie donc la demande de M. Michel Zulauf concernant la motion d'ordre, c'est-à-dire le renvoi du rapport-préavis à la Municipalité.

La motion d'ordre doit être soutenue par 10 Conseillers, Mme la Présidente demande donc à celles et ceux qui soutiennent la motion d'ordre de bien vouloir lever la main. Il y a plus de 10 Conseillers qui soutiennent la motion d'ordre, donc la discussion sur cette motion d'ordre est ouverte.

M. Yanick Hess revient sur ce qu'il a dit tout à l'heure. Si les commissaires peuvent se satisfaire des documents remis avec les différentes colonnes et arrivent à travailler, il n'y a pas de problème. Parce que si on accepte maintenant la motion d'ordre, que fera la Municipalité, ce sera de préparer ces documents pour les présenter la prochaine fois et que l'on siège à ce moment-là, alors que l'on pourra déjà siéger si on a les documents. Donc si on refuse cette motion d'ordre on pourra quand même travailler tout de suite.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc, en tant qu'ancien Président, connaissant le règlement par cœur, il n'a pas eu de difficulté à lire le nouveau (il plaisante évidemment). Plus sérieusement, il y a un problème plus grave, au point de vue formel, c'est que la motion d'ordre ne peut pas être déposée à ce stade. Tout préavis est renvoyé en commission automatiquement, à moins que la Municipalité le retire, mais cela c'est un autre problème. Il croit que si on relit le texte du règlement il est parfaitement clair, et qu'il n'y a pas de motion d'ordre à ce stade, et quand on parle de règlement il faut le respecter à la lettre.

Mme la Présidente rappelle l'article 125, Motion d'ordre et motion de procédure, alinéa 3 : « La motion d'ordre peut viser au renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition ». On peut donc le renvoyer à la Municipalité.

M. Christophe Privet, en ce qui le concerne, après avoir écouté les divers arguments, invite ses collègues à avancer maintenant sur ce règlement. Cela fait pas mal de temps que l'on en parle, que les groupes de travail se sont réunis. Personnellement M. Privet a en permanence informé ses collègues de l'évolution de ce règlement et il croit qu'il vient d'entendre deux commissaires qui ont l'air de se satisfaire des propositions qui ont été faites. Il a parfaitement confiance, en tant que motionnaire, en la Municipalité pour fournir les documents qui ont été demandés.

A son avis ce serait plus plaisant si on avançait sur ce dossier afin qu'il soit rapidement soumis au Conseil pour approbation.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller voulait dire à peu près la même chose que Mme la Présidente Irina Gote en ce qui concerne l'article 125.

Concernant le fait d'avancer rapidement, s'il y a un domaine où il est prudent et sur lequel il pense qu'il faut mieux avancer lentement, c'est bien dans ce domaine-là. Parce que là on va décider un certain nombre de choses décisives pour le fonctionnement du Conseil. Il ne croit pas que l'idée d'être rapide soit vraiment une bonne idée.

En ce qui concerne les propos de M. Yanick Hess qui dit qu'il n'y a pas de problème, et bien non, on constate qu'il y a un problème pour la discussion préalable.

Pour le moment M. Olivier Gfeller n'a pas entendu une seule personne dire précisément ce qu'il pensait du règlement, sur tel point ou tel autre, où il souhaitait que l'on avance, où il souhaitait que l'on revienne en arrière. Cela montre que pour le moment les gens n'ont pas pu se l'approprier véritablement.

Et il y a en plus ce problème d'avoir eu dans le rapport-préavis le règlement de 2006 au lieu du règlement de 2012, et ceci est vraiment fâcheux. On n'a pas pu se préparer.

Maintenant s'il y a une majorité qui se dégage de ce Conseil et qui estime avoir pu préparer ce point-là, on acceptera leur point de vue. Mais il semble à M. Olivier Gfeller, qu'avec tous ces éléments, le Conseil gagnerait en crédibilité et en sérieux, et il faut quand même être consciencieux sur ces questions-là.

M. Gfeller invite donc à aller dans le sens de la motion d'ordre.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare être du même avis que M. Yanick Hess. Elle pense que maintenant on doit aller de l'avant. Des Conseillers ont quand même fait un gros travail préalable. Il faut faire confiance à la Municipalité qui ne propose pas n'importe quoi.

Donc si on peut recevoir les documents qui ont été demandés, elle pense que l'on peut vraiment aller de l'avant. Elle a confiance dans les membres de cette commission, où il y a des personnes qui sauront clarifier certaines choses. Elle propose donc d'aller de l'avant.

La discussion sur la motion d'ordre continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à bien préciser les choses, pour qu'il n'y ait pas d'incertitude. La Municipalité n'a proposé, comme nouveau règlement, que le fruit du

groupe de travail mis en place. Il veut juste être précis, car il y a eu quelques propos, dans la suite de la discussion, qui laissaient sous-entendre que la Municipalité avait fait quelque chose.

Oui, la Municipalité a transmis le document puisque c'était son rôle de par la Loi sur les Communes et le préavis doit être émis de la part de la Municipalité, mais à la différence d'autres communes on n'a pas voulu faire le règlement du Conseil communal sans les Conseillers communaux, et c'est bien pourquoi il y a eu ce groupe de travail et que ce document est arrivé. La Municipalité fera exactement ce que le Conseil souhaite, il n'y a aucun problème dans ce sens-là.

Il aimerait juste préciser quelques éléments, que cela soit pour les Conseillers, respectivement pour ceux qui vont travailler dans la commission, et particulièrement ceux qui ont travaillé dans le groupe de travail peuvent en témoigner, combien il est relativement difficile d'avoir un tableau-miroir, comme cela s'appelle, à savoir le document évoqué par plusieurs Conseillers, un tableau-miroir simple. Les chiffres évoqués par M. Michel Zulauf le démontrent bien. Le fait d'avoir le règlement type élaboré par le canton, qui est la nouvelle colonne vertébrale des règlements des Conseils communaux de toutes les communes vaudoises, fait qu'il y a des chapitres qui ont été réécrits au niveau du titre. Il y a moins de chapitres, des chapitres qui sont chez nous, aujourd'hui, au début du règlement, et qui à cause de ce règlement type vont se retrouver à la fin, mais de manière inchangée.

Mais cela va être extrêmement compliqué d'avoir un véritable suivi au travers du tableau-miroir, et encore une fois, M. le Syndic Laurent Wehrli croit que tous ceux qui ont travaillé dans le groupe de travail peuvent en témoigner puisque l'on est venu au début avec des esquisses de tableau-miroir et combien il était difficile ensuite de pouvoir s'y retrouver.

Sans parler qu'un tableau-miroir avec plus de 170 articles, que cela soit en deux ou en quatre colonnes, fait évidemment un certain nombre de pages supplémentaires et de suivis. La Municipalité n'a aucun problème par rapport à ces questions, elle aimerait juste bien attirer l'attention et, encore une fois, bien rappeler que le fruit du travail est exactement celui qui est sorti du groupe de travail, composé du Bureau élargi, de la CCO et donc de différents représentants du Conseil.

M. le Syndic Laurent Wehrli tenait juste à rappeler ces éléments-là avant la suite des débats. Mais encore une fois la Municipalité fera ce que le Conseil lui demande, mais il ne faut pas attendre forcément, au travers du tableau-miroir, beaucoup plus de simplicité dans la lecture, puisque l'on est obligé de suivre la nouvelle colonne vertébrale qui est le règlement type élaboré par le canton dans la suite de la nouvelle Loi sur les Communes vaudoises qui change de manière importante la structuration du règlement, soit de passer de tel article qui a été déplacé ailleurs tout en étant totalement inchangé. Il voulait juste bien préciser cela afin qu'il n'y ait pas d'inquiétude inutile dans le débat à cette occasion-là.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller, pour dissiper tout malentendu, ne formule pas de critique à l'égard de la Municipalité. Il salue même l'état d'esprit qu'a relevé M. Laurent Wehrli, qui consistait à dire qu'ils ont voulu associer la commission et consulter les gens.

Et si l'on demande le renvoi à la Municipalité, ainsi que d'autres documents, c'est dans le même état d'esprit que celui évoqué par M. le Syndic Laurent Wehrli. C'est

pour que tout le monde ait le sentiment, au moment où il le fallait, d'avoir reçu tous les documents permettant de travailler dans la clarté.

Comme il n'y a plus de demande de parole, Mme la Présidente passe au vote sur la motion d'ordre :

Le Conseil communal de Montreux refuse à une large majorité la motion d'ordre pour le renvoi de ce rapport-préavis à la Municipalité.

La discussion générale continue.

M. Bernard Schmid précise qu'il y a une erreur dans la liste des commissaires, il s'agit de M. Yanick Hess et non M. Yann Krebs qui siégera dans cette commission.

Mme la Présidente déclare que l'on va procéder à cette modification et remercie M. Schmidt pour cette information importante.

La discussion générale est close et Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur le règlement. Elle demande aux membres du Conseil s'ils désirent qu'elle passe les chapitres en revue les uns après les autres ? Ce n'est pas le cas, elle va donc ouvrir une discussion globale sur tout le document règlement, ce qui est accepté par le Conseil.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le projet de règlement qui nous est soumis suscite, à ce stade, un certain nombre de remarques.

Le règlement prévoit, à son article 14, que le Président du Conseil peut-être élu tacitement. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que ce soit une très bonne mesure.

Ce règlement contient des dispositions, nouvelles, sur la récusation, on le sait. Elles sont imposées par la nouvelle Loi sur les Communes. Nous avons déjà pu constater qu'elles posent des problèmes d'interprétation délicats. Il me paraît donc souhaitable qu'elles soient précisées.

Par exemple, faut-il d'emblée exiger que les opposants à un plan partiel d'affectation se récusent ? Il est en effet possible de déposer une opposition sans forcément avoir un intérêt matériel ou personnel direct. La question mérite donc d'être approfondie.

La procédure devrait également être précisée. On pourrait par exemple imaginer que, en cas de doute, le bureau puisse être consulté.

Par ailleurs, les règles sur la désignation de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont contradictoires. On prévoit d'une part que ces commissions sont élues par le Conseil au scrutin de liste et d'autre part que tous les groupes doivent y être représentés. Que fera-t-on alors si la commission désignée par le Conseil ne remplit pas cette condition ?

C'est un point que la commission devra examiner. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Il semble à M. Alexandre Staeger, par rapport à la première question de M. Olivier Blanc, soit celle qui concerne l'élection tacite du Président du Conseil, que ce n'est

pas une question particulière à notre règlement, mais que c'est aussi quelque chose qui vient du canton. De mémoire, il ne sait plus si c'est de la Loi sur les Communes ou du règlement type, mais le fait est qu'on ne l'a pas inventé et il lui semble que cela vient de la Loi sur les Communes.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Alexandre Staeger, et il lui semble aussi que cela vient de la Loi sur les Communes.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey relève un exemple d'incohérence dans ce règlement. On voit sous section 3 : Commissions permanentes, article 69, alinéa 2, il cite : « La commission de gestion, la commission des finances et, d'une manière générale, les commissions désignées par le Conseil ... », évidemment cela ne va pas, car les commissions désignées par le Conseil ne sont pas des commissions permanentes.

Donc en fait cet alinéa 2 devra être remanié pour se retrouver dans les dispositions générales qui concernent toutes les commissions.

M. Barbey invite les commissaires à examiner cette question afin que la systématique du règlement soit respectée, en tout cas sur ce point.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Olivier Blanc, Mario Gori, Yanick Hess, Marcel Muggli, Michel Posternak, Alexandre Staeger, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

9. DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT ET D'UNE PROPOSITION :

9.1 Postulat de M. Olivier Raduljica « pour un soutien à la démarche Easyvote » ;

M. Olivier Raduljica donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le but d'encourager la participation des 18-25 ans aux élections, je souhaite vous présenter et soumettre à une commission la démarche Easyvote. Il s'agit ainsi de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations plus faciles à comprendre et moins longues. En effet, le taux de participation des électeurs entre 18 et 25 ans se situe en-dessous de ceux des autres tranches d'âge. Parmi les causes on peut citer le manque d'information sur les sujets de votations, que les jeunes ne se sentent pas toujours concernés par les questions politiques soumises au vote populaire, ainsi que le fait que les brochures officielles des chancelleries sont parfois trop complexes à comprendre.

Easyvote résulte ainsi d'un projet de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). Le but principal est de stimuler les jeunes entre 18 et 25 ans à participer à la vie citoyenne via notamment des campagnes de mobilisation par les nouveaux réseaux de communication et la publication d'une brochure à l'occasion des votations fédérales et cantonales. C'est là que notre Commune a un rôle à jouer. Celui de participer à la diffusion de cette brochure auprès de ses jeunes citoyens.

Ces brochures sont élaborées essentiellement par de jeunes bénévoles de différentes formations et professions en suivant un processus bien établi de qualité et de

neutralité des informations. Les textes sont courts afin d'amener les jeunes à davantage se renseigner. Actuellement, il y a près de 205 communes suisses abonnées, dont 13 vaudoises, parmi lesquelles notamment Ecublens.

L'abonnement annuel aux brochures d'aide à la votation Easyvote comprend l'envoi de brochures avant les quatre scrutins annuels. Le prix varie en fonction de la modalité d'envoi : directement par l'imprimeur, abonnement annuel CHF 5.- par jeune citoyen (frais de port inclus), ou par la Commune, abonnement annuel CHF 2.90 par jeune citoyen (frais de port en sus).

La socialisation des jeunes, en ce qui concerne la participation politique, se joue de manière décisive entre 18 et 25 ans. On constate, en effet, que les citoyens qui votent régulièrement sont ceux qui avaient déjà voté avant 25 ans.

Promouvoir la participation des jeunes n'est pas seulement importante pour leur permettre de défendre des thématiques ou opinions qui leur sont propres. Au-delà, encourager la participation politique des jeunes, c'est une condition pour assurer durablement la vie et le renouvellement de notre démocratie. Les jeunes citoyens d'aujourd'hui sont, en effet, la base de la vie politique de demain.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. J'invite d'ores et déjà les Conseillers et les futurs commissaires à consulter le site easyvote.ch ».

La discussion est ouverte sur ce postulat. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.2 Proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac.

M. Olivier Blanc donne lecture du développement de sa proposition :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je commencerai par un bref rappel.

Lors du débat sur l'introduction de la taxe au sac, en novembre de l'an passé, nous avons accepté, dans ce Conseil, deux règlements proposés par la commission. J'en avais pour ma part proposé un troisième, qui a été refusé.

A l'époque, j'avais suivi la procédure de l'amendement, parce qu'il me paraissait souhaitable que le règlement que je proposais soit voté en même temps que le règlement sur la taxe, vu qu'il s'agissait, au fond, d'une mesure d'accompagnement.

L'adoption par notre Conseil des règlements proposés par la commission ayant été invalidée pour des raisons formelles, nous devons reprendre ce dossier et je me permets donc d'y reverser ma pièce.

Notre Conseil confirmera sans doute son vote prévoyant le remboursement de la taxe forfaitaire.

Je vous propose de prévoir également le remboursement de la taxe au sac, étant bien entendu que ce remboursement se ferait par habitant et non au nombre de sacs achetés.

Nous conserverons ainsi l'effet incitatif recherché (encourager les gens à réduire leurs déchets) sans imposer une nouvelle charge aux ménages de notre commune.

Selon le préavis relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets, la taxe au sac doit rapporter, au total 2.40 millions de francs, contre 1.68 million pour la taxe forfaitaire des habitants.

Le montant de 2.40 millions comprend aussi, il est vrai, les sacs des entreprises et des résidences secondaires. Si l'on admet, hypothèse logique, qu'il y a un rapport entre les taxes forfaitaires et le nombre de sacs achetés, on arrive au résultat suivant:

Les taxes forfaitaires s'élevant au total à 2.40 millions et les taxes forfaitaires des habitants à environ 1.7 million, la part des habitants peut donc être estimée à 70 %.

Les habitants verseraient donc, à titre de taxe au sac, 1.67 million, soit environ 67 francs par personne (pour 25'000 habitants).

Pour un ménage de 4 personnes (deux adultes et deux enfants), cela fait CHF 268.– de taxe au sac.

Il me paraîtrait logique de rembourser aussi à chaque personne le produit net moyen par habitant de la taxe au sac. On aurait ainsi une taxe d'incitation pure (comme on le connaît pour la taxe sur le CO₂ par exemple, remboursée via l'assurance-maladie).

Les personnes particulièrement attentives à la production de déchets seraient gagnantes, les personnes qui sont dans la moyenne ne paieraient rien de plus et rien de moins et les gros producteurs de déchets seraient perdants. C'est le principe même d'une taxe incitative.

Mais, globalement, nous n'imposerions pas de charges nouvelles aux ménages. Autrement dit, cette taxe n'aurait pas d'effet négatif pour les ménages, ce qui serait une excellente mesure du point de vue social, une taxe de cet ordre pesant lourd sur les personnes aux revenus modestes.

Enfin, on ne pourrait pas nous accuser, pas tout à fait à tort, d'utiliser une mesure à finalité écologique pour créer un nouvel impôt.

Je propose donc le règlement suivant:

Règlement sur la restitution de la taxe au sac

Article 1 : But

Le présent règlement a pour but de prévoir le versement d'une subvention aux personnes physiques domiciliées dans la Commune de Montreux destinée à compenser partiellement le coût de la vie en ville et en particulier l'achat de sacs poubelles taxés.

Article 2 : Ayants droit

Toute personne physique domiciliée sur la Commune de Montreux peut prétendre à la subvention faisant l'objet du présent règlement.

Article 3 : Montant

La subvention est égale au produit net par habitant de la taxe au sac de l'année précédente afférente aux personnes physiques.

Ce montant est estimé sur la base du rapport entre les taxes forfaitaires habitants et le total des taxes forfaitaires.

Article 4 : Modalités

La Municipalité définit les modalités dans un règlement d'application. Elle prévoit un remboursement plus élevé pour les enfants en bas âge.

Les deux premiers articles définissent le but et les ayants droit, et ils n'appellent pas de commentaires.

L'article 3 définit le montant. Celui-ci se fonde sur le produit net de la vente des sacs (c'est-à-dire le montant encaissé par la commune après déduction des différentes charges, dont le coût de fabrication des sacs et la marge des revendeurs).

On part du principe, parce qu'il faut bien une base de calcul, qu'il y a un rapport entre le nombre de sacs achetés et les taxes forfaitaires. On ne rembourse donc que les taxes au sac encaissées auprès des particuliers.

L'article 4 donne des compétences d'exécution à la Municipalité. Il prévoit aussi une mesure en faveur des enfants en bas âge, qui, par la force des choses, sont de gros producteurs de déchets.

Je demande le renvoi de ma proposition à une commission. Je suggère que ce soit la même commission que celle qui étudiera le préavis sur le remboursement de la taxe forfaitaire que la Municipalité nous a promis.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est ouverte sur cette proposition. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette proposition sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Christophe Privet au sujet de la création du musée « Chaplin's World ».

M. Alexandre Staeger déclare que M. l'Interpellateur lui a dit qu'il était tout à fait satisfait de la réponse.

On a également reçu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet des ateliers participatifs et du projet de réaménagement de l'espace public de la Rouvenaz.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse de la Municipalité. Il précise juste que la plupart des gens qui ont participé aux ateliers participatifs ne savaient pas qu'ils avaient la possibilité de demander le résumé, mais maintenant qu'il est en ligne il pense que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En ce qui concerne la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée « Un poste de police à Montreux ? », Mme la Présidente Irina Gote déclare que M. Emmanuel Gétaz s'étant excusé pour ce soir, il interviendra lors du prochain Conseil, très certainement dans les divers.

Mme la Présidente enchaîne donc avec la première interpellation de la soirée.

10.1 Interpellation de M. Florian Despond intitulée « Y a-t-il quelqu'un sur la piste ? (de l'organisation) »

M. Florian Despond donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Depuis de nombreuses années la piste de luge des Avants était gérée de manière quasiment professionnelle par des bénévoles du syndicat des pistes de Montreux en collaboration avec le service des forêts de notre commune. Ce système fonctionnait parfaitement jusqu'à maintenant.

Mais depuis peu, par décision municipale, la gestion de la piste de luge a été entièrement rattachée au service des forêts.

Le jeudi 27 février 2014, période de vacances scolaires, il neige aux Avants 20cm. Quelle ne fût pas ma surprise d'apprendre que le tracteur des forêts en charge de l'entretien de la piste était en préparation à l'expertise. Tout comme le véhicule type « Manitou » en charge du déneigement du village. La piste de luge, faute de moyens, a donc été raclée.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Qui s'occupe de la gestion de cette piste de luge et tout ce qui en découle ? Notamment, ouverture ou non, information officielle, contact avec le public, avec les commerces locaux, avec la société du funiculaire, la promotion de cette piste, etc...
- Pourquoi avoir repris complètement à l'interne une charge qui était partagée à satisfaction auparavant ?
- Est-il normal que les véhicules de déneigement et d'entretien de la piste de luge soient en préparation d'expertise en hiver, sachant que les expertises peuvent se repousser sur demande ?
- Amènerons-nous les débroussailleuses au service en période de fauche cet été?
- Le tracteur des forêts et ses agrégats sont-ils vraiment adaptés à la préparation de la piste de luge ?
- Le tracteur des forêts ne manque t-il pas au service lorsqu'il est employé sur la piste de luge à la place de jouer son rôle premier, à savoir le débardage des bois ?

Au vu de ce qui précède et du nombre de questions, je vous prie de bien vouloir me répondre par écrit. Merci pour votre attention ».

M. le Municipal Caleb Walther se propose quand même de répondre oralement et si les réponses ne sont pas suffisantes, c'est volontiers que cela sera complété par écrit, mais comme M. Florian Despond a eu l'amabilité de transmettre les questions par avance, M. Caleb Walther est à même de fournir déjà des réponses.

Il rappelle, tout d'abord, que ce dossier piste de luge est un vieux dossier qui pose pas mal de problèmes, depuis de nombreuses années. En tout les cas avant que M. Caleb Walther arrive à la Municipalité. Néanmoins, depuis cette législature, la Municipalité a eu la volonté d'avancer et de répondre aux problèmes d'exploitation avec les riverains.

C'est ainsi qu'un groupe de travail a oeuvré, avec notamment M. le Syndic Laurent Wehrli, M. le Municipal Alain Feissli et lui-même. C'est pourquoi M. le Municipal Caleb Walther répond maintenant, et cela sera peut-être mieux compris après.

M. Caleb Walther se permet, en hommage à M. Alain Feissli, de faire un bref rappel historique. Cette piste de luge rencontrait plusieurs problèmes, notamment le plus grand problème c'était en terme de sécurité et de responsabilité vis-à-vis des riverains qui avaient le droit, à certaines heures, d'accéder en voiture à leur domicile, mais que pendant ces heures-là les lugeurs continuaient à utiliser la piste de luge. Partant de ce problème-là, la Municipalité a mis en place un groupe de travail important, soit avec les trois Municipaux mentionnés avant, les forces de police, la Voirie, le Service des forêts, les sports, l'Administration générale, le SID, donc le Syndicat d'initiative, qui accompagne dans la gestion de cette piste et la Société des intérêts des Avants, donc beaucoup de monde, afin que l'on puisse échanger et avancer pour trouver des solutions.

Suite à ces séances, notamment via des mesures techniques – pour ceux qui sont allés sur place, l'installation de barrières – la Municipalité, en accord avec tous ces partenaires, a modifié la gestion, l'exploitation de cette piste de luge, non pas sur les hommes qui le font, mais sur les droits notamment des riverains pour accéder ou pas à leur domicile, en voiture.

Ces mesures ont déjà été effectives l'année dernière. Une année exceptionnelle en terme d'enneigement et en terme de fréquentation, vu que c'était probablement l'année record. Donc une très belle année, une piste qui a été appréciée par tous.

Cette année, rien n'a changé, on n'a pas modifié l'exploitation, ni le dispositif, et tout allait relativement bien jusqu'à il y a peu. Le "relativement" s'explique uniquement par des questions météorologiques difficiles cette année. On a tous remarqué que l'hiver n'était pas particulièrement rigoureux. Une piste de luge cela se dégrade et s'il ne fait pas assez froid – surtout que cette piste n'est pas très raide – elle est inutilisable et il faut donc racler. Donc, jusqu'à il y a peu, les difficultés étaient uniquement météorologiques ou même uniquement thermiques.

Il se passe qu'il y a maintenant une vingtaine de jours, une séance a été organisée à l'instigation du Service des forêts et l'Office des sports, afin de préciser qui devait faire quoi, notamment pour la fin de la saison. Lors de cette séance, les bénévoles dont M. Florian Despond parle, donc très probablement les responsables du SID, étaient invités. Ils ont demandé, à ce moment-là, qui était vraiment responsable de la piste de luge.

Au nom des Municipaux concernés, M. le Municipal Caleb Walther a répondu que c'était la Commune avec le Service des forêts. C'est le cas depuis bientôt 10 ans, donc il n'y avait absolument pas d'information nouvelle à ce sujet. Le service responsable c'est le Service des forêts et cela le restera jusqu'à nouvel avis.

Pour la Municipalité, et M. Caleb Walther l'affirme en préambule, il est important, sauf si l'on change complètement l'exploitation, que cela reste un service communal, ceci pour deux raisons. La piste de luge est sur du domaine public, les riverains sont concernés et c'est une situation sensible, et il croit que c'est important que la Municipalité et que ses services montrent que c'est eux qui ont la maîtrise du domaine public. Il n'est pas si simple de confier à des bénévoles, aussi compétents qu'ils soient, et les bénévoles du SID le sont, l'exploitation de quelque chose se trouvant sur le domaine public.

L'autre enjeu, c'est qu'actuellement l'entretien de la piste de luge se fait par du personnel communal, et on ne peut pas sans autre dire que maintenant ce sera une

société proche des services communaux, mais quand même qui n'est pas communale, de dicter qui fait quoi dans les services communaux. Par rapport à ces deux enjeux-là, il semblait évident à M. le Municipal Caleb Walther de rappeler que la maîtrise et la responsabilité de la piste de luge restent en main du Service des forêts.

C'est à partir de cette affirmation – M. Caleb Walther a peut-être été maladroit mais suite à cela il s'est expliqué au téléphone et il a rappelé cette affirmation – que les choses ont commencé à poser problème, parce qu'aussi en parallèle, au niveau du Service des forêts, il y a eu une réorganisation et de ce fait ce n'est plus la même personne qui est responsable de l'exploitation de la piste de luge.

M. le Municipal Caleb Walther ose dire que les vrais problèmes viennent aussi d'une histoire de personnes, de mésentente entre des personnes. Il ne juge pas cette mésentente, mais c'est plus une question de mésentente que d'une quelconque volonté de la Municipalité de changer quoi que ce soit. Il tenait à le dire, parce que M. Florian Despond a mentionné que depuis peu, par décision municipale, la gestion de la piste de luge a été entièrement rattachée au Service des forêts, ce qui n'est pas le cas. On n'a pas décidé de changement, on n'a pas décidé de se séparer des services utiles, importants et exemplaires du SID ou d'autres bénévoles, mais on a simplement rappelé que s'il faut nommer un responsable, ce responsable c'est le Service des forêts.

De même, M. Caleb Walther tient à préciser, avant de passer aux questions proprement dites, que si le jeudi 27 la piste de luge a été raclée, effectivement il n'y avait plus le tracteur aux Avants parce qu'il était à la voirie pour préparer l'expertise, ceci est tout à fait juste, mais si l'on a raclé c'est uniquement parce que la route n'était pas gelée et que la neige fondait par-dessous. Il y avait effectivement 20 centimètres de neige, mais qui fondait par-dessous et la piste allait être très rapidement impraticable, si ce n'est dès le début. C'est pour cela que la décision a été prise de racler la piste de luge ce jeudi 27 février.

Ces informations étant données, M. le Municipal Caleb Walther se permet d'aborder les différentes questions soulevées par l'interpellateur.

En ce qui concerne la gestion de la piste de luge, M. Caleb Walther l'a rappelé, il s'agit bel et bien de la responsabilité du Service des forêts. Mais tout ce qui en découle, ouverture ou non, information officielle, contact avec le public, etc., ces choses-là étaient en partie effectivement effectuées par des bénévoles. Mais suite au rappel qu'il a fait, comme quoi c'était le Service des forêts qui était le service responsable, ces personnes ont, au propre et au figuré, décidé de rendre leurs clés, c'est donc de leur propre décision, et M. Caleb Walther ne juge pas cette décision à ce stade, qu'ils ont renoncé à participer à l'exploitation de la piste de luge jusqu'à nouvel avis.

Pour les autres éléments, si ce n'est l'exploitation et l'entretien de la piste de luge, les questions restent ouvertes et une séance devrait être organisée pour clarifier cela.

Au sujet de la deuxième question, M. Caleb Walther, comme il l'a dit en préambule, répète qu'ils n'ont pas pris cette décision. Ce n'est pas la Municipalité qui a décidé de tout reprendre à l'interne, elle a simplement rappelé qui était le service responsable et cela a peut-être été mal formulé, mais ça n'a pas été apprécié par certains bénévoles qui ont donc décidé de renoncer à aider, ce que M. le Municipal Caleb Walther regrette, car ces bénévoles sont effectivement une aide importante et tout sera fait pour les convaincre de venir à nouveau aider, il tenait à le dire ici.

Il y a des tensions entre des personnes, il comprend que ce n'est pas facile. Comme souvent, il va dire que les torts sont partagés, mais la Municipalité va faire tout son possible pour continuer, à nouveau, à pouvoir travailler avec ces bénévoles.

Pour les questions sur le tracteur, M. Caleb Walther explique que sur l'équipement de déneigement, habituellement il est demandé au service concerné de pouvoir repousser l'expertise à la fin de la saison, ce qui est obtenu sans trop de problèmes. En l'occurrence sur le "Manitou", on a pu planifier et trouver une solution, les Avants ont été déneigés, la voirie s'est organisée.

Sur la question du tracteur en lui-même, l'expertise initiale avait été planifiée en début d'année. Un nouveau délai a été demandé et ce délai est tombé sur les vacances, ce qui est certes malheureux. En même temps, c'est un tracteur qui est utilisé toute l'année, donc on n'a pas besoin d'un moment plus précis où on peut dire que maintenant c'est sans problème. Et on espérait que cela n'ait pas posé trop de problèmes.

Comme M. Caleb Walther l'a dit en préambule, ce n'est pas pour cela que la piste de luge a été raclée, mais c'est pour des questions thermiques.

A la question concernant les débroussailleuses, M. Caleb Walther peut répondre éventuellement par écrit, mais la réponse est non. Lorsqu'un véhicule est clairement identifié comme étant utilisé lors d'une saison précise, il est demandé de déplacer l'expertise. Lorsque c'est un véhicule qui est utilisé tout au long de l'année, là c'est un peu plus compliqué.

En ce qui concerne la question sur le tracteur et ses agrégats, M. le Municipal Caleb Walther relève que ces agrégats ont été achetés en 2007, sauf erreur, en même temps que le tracteur, et jusque-là la réponse était oui, ils sont vraiment adaptés à la préparation de la piste de luge.

Comme il l'a dit avant, notamment pour l'année passée qui a été une année record, il n'y a eu aucune plainte de lugeurs, de riverains ou de toute autre personne par rapport à cette piste de luge. Chacun reconnaît la grande compétence et la grande expérience de tous les intervenants et les agrégats, jusque-là, étaient satisfaisants.

Cette année, le SID est venu en annonçant des idées de changement. Pour l'instant ces projets on ne les a pas encore reçus, donc on ne peut pas dire qu'il est maintenant temps de changer. Toujours est-il que jusque-là ce matériel n'a jamais été remis en cause et M. Caleb Walther tient à préciser que ce matériel est le même, les agrégats sont les mêmes que ceux utilisés aux Diablerets pour entretenir leur propre piste de luge.

A la dernière question, M. le Municipal Caleb Walther répond non, sauf de rares exceptions, car on s'organise de manière à ce qu'il n'y ait pas de concurrence entre les deux. Il rappelle que lorsque ce tracteur a été acheté, il n'aurait pas du tout été rentable de ne l'utiliser que pour l'exploitation forestière et c'est la raison pour laquelle, à l'époque, la Municipalité avait eu l'idée de l'utiliser pour la piste de luge, pour le déneigement et pour l'exploitation forestière.

Dès le début cela a été conçu ainsi. Cela oblige bien sûr à s'organiser, mais cette organisation ne pose pas de problème, ni au déneigement, ni à l'exploitation de la piste de luge et ni au Service forestier. Donc M. Caleb Walther peut dire que là il n'y a pas de problème.

Mais il ne peut pas dire, par rapport à la question précédente, que ce ne serait pas mieux d'avoir un tracteur uniquement pour les forêts et du matériel vraiment spécialisé, uniquement pour l'exploitation de la piste de luge. Cela serait évidemment plus confortable, mais plus cher.

M. le Municipal Caleb Walther croit avoir ainsi répondu à toutes les questions. Il demande quand même si M. l'Interpellateur veut vraiment des éléments écrits ou pas, ou des compléments aux réponses qu'il vient de donner ?

M. Florian Despond remercie M. le Municipal Caleb Walther pour ces premières réponses, mais il a quelques remarques, après il s'arrêtera là et se contentera de ces réponses ce soir.

Si quand il neige 20 cm, il est considéré que ce n'est pas assez pour créer la piste de luge, on ne va pas la faire souvent lors des hivers qui vont suivre.

Ensuite, quand M. le Municipal Caleb Walther dit que la commune est responsable, en tout cas au niveau juridique c'est une chose, mais est-ce que la commune est aussi responsable de ce qui est opérationnel, soit la décision de faire cette piste de luge, de la damer ou pas ?

En ce qui concerne le service des véhicules, cela pourrait être fait autrement, M. Florian Despond le confirme et il est d'accord avec M. Caleb Walther.

Ensuite, avec sa maigre expérience de forestier bûcheron, M. Despond souligne que la coupe des bois se fait en hiver et l'entretien de la piste de luge se fait en hiver aussi. Donc quand on dit qu'il n'y a pas de contradiction à l'utilisation du véhicule à la même saison, il est sceptique sur la réponse donnée par M. le Municipal Caleb Walther.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que, par rapport à ces questions, il n'a peut-être pas été assez clair. En ce qui concerne la tracteur il a dit que l'on devait s'organiser, et en s'organisant on peut assurer les deux services.

L'exploitation forestière, le déneigement et l'entretien de la piste de luge peuvent se faire avec un même véhicule, parce que l'on s'organise et que cela a été conçu dès le départ ainsi. Il est clair que cela serait plus confortable d'avoir deux véhicules, mais on peut le faire avec un seul.

Sur la responsabilité de qui ouvre et dame la piste, M. Caleb Walther l'a dit, c'est aussi le Service des forêts, mais en partenariat avec la voirie notamment, parce que l'on a du personnel communal. On ne peut pas, avec l'organisation actuelle, donner compétence d'engager ou pas du personnel communal à une personne qui ne fait pas partie des services communaux. C'est quelque chose que tous peuvent bien comprendre.

S'il ne s'agissait que de bénévoles, ou uniquement d'une société qui gérait le tout, on pourrait leur dire de gérer tout en même temps. Maintenant le personnel qui est en charge de cette piste de luge, c'est du personnel du Service des forêts ou de la voirie, donc du personnel communal, et donc c'est la commune, à savoir le Service des forêts, qui décide si la piste doit être ouverte ou pas, raclée ou pas, damée ou pas. Mais elle ne le fait pas forcément seule, elle discute pour cela avec les bénévoles qui ont jusque-là participé, simplement la décision in fine est prise par un service communal.

Sur la question des 20 centimètres de neige, la décision n'a pas été prise par une seule personne. Evidemment que le chef forestier, qui est nouveau dans cette mission de gestion de la piste de luge, a encore une expérience à emmagasiner, mais il n'a pas pris cette décision tout seul, cela a été fait avec son adjoint ainsi qu'avec une des deux personnes, qui pendant la saison exploite et entretient cette piste de luge. Donc 3 personnes du Service des forêts ont pris cette décision de racler ce jour-là. Il y avait bien 20 centimètres, mais c'était en-dessous que la neige fondait.

M. le Municipal Caleb Walther n'est pas monté regarder, ce n'est pas lui qui a pris cette décision. Ce sont trois personnes qui connaissent bien les Avants, dont une qui est l'adjoint au chef forestier, qui s'investit depuis beaucoup d'années et de manière importante, c'était lui le répondant du Service des forêts pour cette piste de luge, il la connaît bien. La troisième personne c'est l'une des deux autres personnes qui entretient cette piste de luge et qui justement conduit le tracteur pour damer la piste. Ce sont des personnes qui connaissent la manière de procéder.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard désire intervenir exactement sur la même chose. Elle a bien entendu les propos de M. le Municipal Caleb Walther, on sait que pour une question thermique la piste de luge a été raclée. Elle habite au Vallon de Villard et elle peut dire que la semaine dernière il y a neigé 3 nuits de suite, et il y avait suffisamment de neige pour faire une piste de luge à partir de la gare de Chamby. Donc elle veut bien qu'il raconte cela, mais quand on habite sur place, franchement cela ne tient pas tellement la route.

La deuxième chose qu'elle aimerait dire c'est que quand M. le Municipal Caleb Walther parle d'exploitation et d'entretien, si elle se souvient bien, il y a un peu plus de deux ans quand la piste de Sonloup était ouverte, c'était un privé qui s'occupait de cette piste, c'était M. Chabloz. Donc effectivement entre le SID, des bénévoles et M. Chabloz, la commune pourrait très bien faire travailler ces bénévoles pour qu'eux-mêmes dament cette piste, que la décision soit prise par la voirie ou le Service des forêts. C'est tout ce qu'elle avait à dire pour l'instant.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey n'est pas du tout un spécialiste "es piste de luge", il aime bien par contre l'utiliser et il fait aussi partie du comité de la Société des intérêts des Avants (SIA), et depuis des années cette problématique de la neige fondante se pose et une piste de luge ne fonctionne que quand il fait froid. Alors quand il fait tiède, la neige fond dessous et on ne peut pas faire de la luge.

Par exemple, même l'année passée, qui était une année faste au point vue enneigement et au point de vue froid, et bien la première neige qui est tombée a été raclée jusqu'au noir, simplement parce que cela a permis, lorsque de la neige plus froide est arrivée et que surtout des températures sibériennes se sont produites, cela a permis d'avoir une belle piste de luge ce qui n'aurait pas été le cas sinon. Donc c'est un authentique problème technique et il croit qu'il faut laisser les spécialistes examiner ce problème technique pour le bonheur des lugeurs, mais de la neige tiède sous des patins de luge cela ne bouge pas.

La discussion continue.

M. Michel Bongard déclare que cette discussion appelle quand même un commentaire. Il n'habite pas dans les hauts, par contre il lui arrive de s'y promener

comme beaucoup de citoyens. M. Florian Despond soulève un problème intéressant, celui de la gestion de cette piste de luge.

C'est le monde à l'envers, en général on se plaint que l'on n'en fait pas assez et là on se plaint que l'on en fait trop. A entendre M. le Municipal Caleb Walther, M. Michel Bongard trouve que l'on s'approche du délire. Il faut retenir les gens d'aller nettoyer la neige, c'est la course au nettoyage.

Le week-end passé en se promenant là-haut, il a vu des gens arriver sur place et être déçus, car la route est noire et au bord de la route il y a 1,20 m. de tas de neige déblayée, ce qui ne manque pas d'être étonnant !

Alors, quelque soit la température, les causes physiques, là cela frise le délire. Essayer de plaire à tout le monde est difficile. Il y a les habitants, les gens qui veulent aller se promener là-haut, qui veulent aller faire du ski, faire de la luge, utiliser le nouveau funiculaire qui est magnifique et qui fonctionne bien, profiter du MOB qui permet d'accéder aux Avants, malgré que la gare soit fermée, il y a donc un équipement qui est merveilleux. Et là, sur ce terrain-là, c'est la chasse à la neige avec des chasse-neige !

Cela pose aussi une question d'aménagement du territoire. A savoir, l'habitat dispersé pose des problèmes parce que lorsque les uns ont besoin de lieux de délasserment pour des sports en hiver, les autres doivent accéder chez eux avec leur voiture, quand bien même toutes sont des 4x4 qui roulent probablement très bien sur la neige.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.2 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard intitulée « Que se passe-t-il concernant la piste de luge ? »

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

J'interviens également concernant cette piste de luge des Avants. J'ai reçu quelques échos de personnes, totalement insatisfaites de ce qui s'y passait. Je ne désire pas reprendre l'historique puisque cela a été fait, mais je souligne que je partage complètement le point de vue de mon préopinant.

Je dois dire que je trouve tout de même lamentable toute cette histoire, surtout que lors de la semaine des relâches, alors qu'il a neigé trois nuits de suite, la piste n'a pu être ouverte pour les journées de vendredi, samedi et dimanche. Je ne parle même pas de la communication déplorable mise en place depuis que le Service des forêts en a repris la responsabilité alors que tout fonctionnait plutôt bien auparavant. Nous avons là une équipe de bénévoles extrêmement compétents, qui ne nous dérangent pas pour les pistes de ski par exemple.

Cette activité est importante pour un village comme les Avants. Elle attire des touristes et permet aux quelques commerces encore ouverts d'avoir encore quelques clients.

Je pose les questions complémentaires suivantes :

- Qu'est-ce que cela nous coûtait quand le SID s'en occupait et quel en est le coût pour la commune aujourd'hui, ceci dû à la reprise de cette activité ?

- Quand la séance de gouvernance entre la commune et les parties concernées, dont le SID, aura-t-elle lieu ?

Je vous remercie pour vos réponses ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'au niveau des coûts, pour l'instant il n'y a pas eu de changement. Le SID ne s'occupait pas de conduire le tracteur, ne s'occupait pas du déneigement ou de quoi que ce soit.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu, au niveau du Service des forêts, un nouveau responsable. Ce nouveau responsable ne s'entend pas avec d'autres personnes, notamment des bénévoles, c'est ce que M. Caleb Walther a dit avant quand il y a des problèmes de conflit entre des personnes et que ces personnes ont de la peine à s'entendre.

De plus, le responsable étant nouveau, il doit apprendre effectivement à gérer une partie de ses tâches, mais toujours est-il que rien a changé, c'est simplement une organisation à l'interne du Service des forêts qui a fait qu'il y a eu un changement d'interlocuteur, mais il n'y a pas de coût supplémentaire, si ce n'est que le SID maintenant et jusqu'à nouvel avis, a décidé de ne plus rien faire.

Evidemment, si le SID ou les responsables ne souhaitent pas revenir, il y aura des coûts supplémentaires, car le SID, M. Caleb Walther tient à le dire, fait un travail extraordinaire, ce sont des gens motivés aux grandes compétences, donc des gens vraiment précieux, y compris pour l'exploitation de la piste de luge.

Mais, s'ils ne veulent plus revenir parce qu'ils ne veulent pas s'entendre avec le responsable actuel au niveau du Service des forêts, on devra faire autrement et là il y aura peut-être des nouveaux coûts.

Pour l'instant et pour répondre à la question, il n'y a pas de nouveaux coûts et la Municipalité n'a pas éjecté le SID de cette organisation.

En ce qui concerne la question deux, pour l'instant la prochaine séance est prévue jeudi prochain, mais le SID n'a pas souhaité y participer, donc pour l'instant il n'y a pas de date prévue. Par contre M. le Municipal Caleb Walther a appelé un des responsables du SID et il lui a dit, que pour sa part, il regrettait cette réaction assez vive du SID, qui ne voulait plus du tout aider la commune dans l'exploitation de la piste de luge, et il a convenu avec lui qu'il y allait y avoir une nouvelle séance pour discuter de l'organisation et du cahier des tâches. Cette séance n'est pas encore agendée parce que le SID n'a pas souhaité participer à la prochaine séance du jeudi, ce que M. Caleb Walther respecte.

Il aimerait dire quand même que quand il est écrit que cette activité est importante pour un village comme les Avants, soyez persuadé que la Municipalité en est pleinement consciente. M. Caleb Walther pourrait céder son micro à M. Laurent Wehrli ainsi qu'à M. Alain Feissli pour dire tout le temps que l'on a passé, toute la diplomatie, tous les efforts que la Municipalité et ses services ont mis en œuvre. Il ne veut pas dire qu'ils sont exemplaires, mais ils ont vraiment prouvé que la Municipalité est attachée à cette piste de luge et attachée à ce qu'elle puisse être exploitée à la satisfaction d'un maximum des acteurs.

Il y a maintenant trois semaines, M. le Municipal Caleb Walther a été sur place pour faire le tour de la piste de luge avec des riverains. Les riverains ont notamment évoqués le fait qu'ils étaient particulièrement contents des changements effectués ces

deux dernières années, que les mesures avaient, de leur point de vue, stabilisé la situation, répondu au niveau des mesures de sécurité et que la situation est maintenant bonne, que de leur côté ils étaient contents eux de l'entretien de la piste, qui est certes pour eux plus une route qu'une piste, mais ce n'est pas contradictoire au niveau de l'exploitation.

M. Caleb Walther doit vraiment dire que la Municipalité est pleinement convaincue et s'est pleinement investie dans ce dossier afin que cette piste de luge puisse continuer à être exploitée dans les meilleures conditions possibles.

Cette année il y a eu des difficultés dont il a déjà parlé, et il y a eu aussi des questions météorologiques, et qu'on le veuille ou non, il faut qu'il fasse particulièrement froid pour que la piste de luge puisse être exploitée.

Un des voisins qui habite là-bas depuis une vingtaine d'années, lui disait que selon lui s'il ne neige pas à 700m. c'est qu'il ne fait pas suffisamment froid pour que la piste de luge puisse être bien exploitée. C'est son avis personnel, M. Caleb Walther n'est pas du coin et il ne le connaît pas assez, mais il ne suffit pas qu'il y ait de la neige, il faut vraiment que tout soit froid, que la neige puisse être compacte, etc...

La discussion sur cette interpellation est toujours ouverte.

M. Stéphane Barbey aimerait revenir sur le village des Avants, et déclare qu'il fait partie du comité de la Société des intérêts des Avants, et le village des Avants est un village en grande difficulté, dans le sens de rester un vrai village vivant. Pour cela, la Société des intérêts des Avants se bat comme un beau diable et avec l'aide et le soutien de la Municipalité.

M. Barbey voulait simplement préciser aussi qu'actuellement il y a en cours d'élaboration un projet de Fondation, afin de réanimer le village, car aujourd'hui il n'y a plus de commerce, la gare est fermée et l'école aussi. Donc d'un village il ne reste plus grand-chose. Et ce que l'on cherche et on a l'appui de la Municipalité et on l'en remercie, c'est simplement la possibilité de rendre à ce village sa qualité de village. Aujourd'hui il n'y a plus que deux restaurants et le restaurant le plus beau, parce que situé au départ du funiculaire, il est fermé suite à de très nombreuses polémiques et de très nombreux problèmes.

M. Stéphane Barbey voulait simplement donner ces informations complémentaires pour dire que le village des Avants n'est pas mort, et qu'avec le soutien de la Municipalité, encore de belles années se présentent devant lui, et que la piste de luge ou en été sa version "roller" est un atout majeur pour le village des Avants, comme village, mais aussi pour l'ensemble de la commune, et que les problèmes climatiques ont toujours existé. Il y a de bonnes années et puis il y a les autres, et malheureusement cette année-ci c'est une autre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.3 Interpellation de M. Marcel Jost concernant la circulation routière aux Bosquets de Julie/St-Georges

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà plusieurs jours que, le matin vers 8h30, je circule aux Bosquets de Julie en direction de la piscine. Tous les matins, à la même heure, la circulation y est bloquée

au niveau du débouché de la propriété du collège St-Georges, par un employé, je suppose, dudit établissement, qui fait la circulation pour favoriser l'entrée et la sortie des parents qui viennent y déposer leurs progénitures. La façon de faire la circulation par cet amateur s'est, à plusieurs reprises, révélée dangereuse pour tous.

En effet, non seulement il bloque la circulation, mais permet par son attitude le dépassement de toute la colonne arrêtée par des parents peu scrupuleux des règles élémentaires de la circulation, voire de la bien séance, créant ainsi des conflits entre automobilistes. Et pour ceux qui connaissent le coin, pour dépasser à l'avenue des Bosquets de Julie il faut être costaud, mais il y en a qui y arrive. Visiblement il a reçu des ordres de largement favoriser les parents au détriment de la circulation normale. Arrêtés dans la file d'attente, nous avons même l'occasion de voir des véhicules entrer dans la propriété de St-Georges, déposer les gamins puis en ressortir, sans que nous ayons bougé. Il va s'en dire que cette façon de faire est absolument inadmissible.

Questions

- 1) Etes-vous au fait de ces événements ?
- 2) Jusqu'à quel point un privé peut faire, régulièrement, la circulation sur une route publique ?
- 3) En cas d'accident, qui sera responsable?
- 4) Cette façon de faire est-elle licite ou simplement hors la loi ?
- 5) Ne faut-il pas une formation adéquate pour faire la circulation ? Je ne parle pas de cas exceptionnel, mais de façon régulière.

Si je m'adresse à vous c'est parce que je ne sais pas si c'est de votre compétence sur la commune de Montreux, ou de la compétence de Sécurité Riviera, sur la route. Dans le deuxième cas, j'y ferais la même demande lors de notre prochaine séance.

Toutefois, M. le Municipal vient de nous dire que la Municipalité a la maîtrise du domaine public.

Je vous écoute et merci pour vos réponses ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que cette fois-ci il sera répondu par écrit à cette interpellation, ne serait-ce que pour épargner la plume de la secrétaire.

Cela dit, juste pour information préalable, la Municipalité est au courant de cette situation. Des riverains ont notamment écrit à la Municipalité, suite de quoi il y a déjà eu avec M. Neukomm deux séances de rencontre avec les riverains et les responsables de l'école, afin de trouver des solutions à ce problème.

Comme on l'a vu, les questions tournent autour du fait de savoir si un privé peut faire la circulation sur la voie publique ? Mais il y a quand même un problème de circulation et d'accessibilité générale.

Donc, ce que M. le Municipal Caleb Walther propose, c'est une réponse écrite pour la prochaine fois et qui donnera quelques éléments complémentaires, et il épargne le passage à Sécurité Riviera.

10.4 Interpellation de M. Marcel Jost concernant le service des urgences à l'hôpital de Montreux

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Malheureusement, dernièrement j'ai dû me rendre à l'hôpital de Montreux, le soir, au service des urgences.

Réception parfaite, personnel gentil à souhait, bref parfait tout fonctionne.

Mais ceci n'est que l'approche. A la longue l'on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas. En effet, à la salle d'attente des urgences – il est quand même curieux d'avoir une salle d'attente aux urgences, cela m'a fait sourire - je suis le troisième arrivé et je prends place. 1h1/4 plus tard, la grand-maman qui était arrivée avant moi, avec un pansement sur l'œil, tenant toujours un sac de glace contre sa blessure, déclarait à sa famille que cela faisait 2 heures qu'elle attendait. Personnellement, après 1h et demie d'attente, sur des sièges inconfortables au possible, sans doute pas fait pour des personnes déjà fragilisées par un événement plus ou moins douloureux, j'ai abandonné et suis retourné chez moi.

Bien sûr, j'ai raconté ma mésaventure à plusieurs personnes, lesquelles on fait la même constatation que moi, soit que le service des urgences de l'hôpital de Montreux est facilement débordé et que le délai d'attente y est souvent trop long. Pour ma part, j'ai attendu moins longtemps au contrôle des habitants pour faire une carte d'identité qu'aux urgences pour ne pas y être soigné.

Attention, je ne critique pas le personnel qui y fait un travail indispensable, certainement formidable et pas toujours évident. Mais je me pose les questions suivantes :

Questions :

- 1) Le service des urgences de l'hôpital de Montreux est-il à la hauteur du volume du travail demandé ?
- 2) N'y a-t'il pas de sérieuses améliorations à y apporter ?

Merci pour votre attention et vos réponses ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond que la Municipalité ne peut que déplorer les constats de M. l'Interpellateur, mais ceux-ci ne sont pas de sa compétence. Le fonctionnement de l'hôpital n'est pas de la compétence communale, mais cependant la Municipalité est sensible aux constats qui ont été faits, sensible au problème et elle transmettra ces questions à la Direction de l'hôpital pour qu'elle puisse y répondre.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne veut pas rallonger, mais il a eu aussi un grave pépin de santé ce week-end, il a dû aussi se rendre aux urgences, si ce n'est qu'avant il a juste été sur le site internet de l'Hôpital Riviera et il a découvert un système assez génial qui a été mis en place et qui s'appelle "La Maison de garde".

"La Maison de garde" est tenue par les médecins urgentistes, et M. Privet a appelé ce numéro, on lui a donné un rendez-vous extrêmement précis. Quand il est arrivé un médecin l'attendait, il y avait des sièges très confortables et il a immédiatement été pris en charge et soigné. Il a passé au laboratoire et 30 minutes après il avait les résultats, 20 minutes après il a eu ses injections. Il peut dire que le système l'a épaté et que des possibilités existent.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey déclare que l'on a de la chance, l'hôpital de Montreux est à Montreux. Dans quelques années il sera à Rennaz, au milieu d'un marécage, et il faut donc profiter de l'hôpital de Montreux, parce que bientôt il n'y en aura plus.

Bientôt, quand on voudra aller à l'hôpital, on sera dans le bouchon, on participera à la file d'attente d'abord sous le tunnel, et si jamais on arrive à la sortie, on atteindra enfin l'hôpital où là on attendra encore deux heures.

Il faut donc s'attendre plutôt à ce que le délai pour que l'on prenne soin de nous soit plus long que plus court dans les années qui viennent.

La discussion continue.

M. Marcel Jost veut simplement attirer l'attention sur l'histoire de "La Maison de garde" parce que c'est quelque chose de vraiment intéressant, seulement il faut être au courant que cette possibilité existe.

Pour les personnes âgées ce n'est pas évident. Il a eu contact avec une personne de 88 ans, qui n'a pas internet à disposition, qui n'a pas d'ordinateur et qui n'a donc pas la possibilité de savoir tout cela.

M. Jost n'a pas d'excuse, car lui il a encore la possibilité de le savoir, mais il vient d'apprendre ce soir l'existence de "La Maison de garde" et il en remercie son collègue.

10.5 Interpellation de M. Patrick Grognuz concernant le futur de la parcelle de l'Ermitage à Clarens

M. Patrick Grognuz donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de l'Association des Intérêts de Clarens.

Suite à la parution de divers articles informant de la fermeture prochaine de l'hôtel-restaurant l'Ermitage à Clarens, notre comité a été approché par plusieurs habitants inquiets de la suite des événements.

En effet, il est de notoriété publique que le nouveau propriétaire a des projets immobiliers sur cette parcelle. Hors ce site est un lieu emblématique du village et la grande majorité des habitants ne veut pas voir n'importe quoi construit à cet endroit.

L'AIC se montrera très attentive à ce qui sera projeté sur cette parcelle, et dans ce but, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Le service de l'urbanisme a-t-il été approché par le nouveau propriétaire dans le cadre de ce projet immobilier ?
- Le bâtiment même de l'hôtel et le parc qui l'entoure sont-ils menacés ?
- Pour quelles raisons la parcelle 1037 n'est-elle pas concernée par les mesures de protection selon la loi sur les protections des monuments et des sites comme le sont les autres parcelles avoisinantes ?
- Ce classement peut-il être envisagé aujourd'hui ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond aux questions de M. l'Interpellateur de la manière suivante :

Question 1 : Le service de l'urbanisme a été approché déjà à plusieurs reprises par ce propriétaire et les architectes, en vue d'un avant-projet d'implantation sur cette parcelle.

Question 2 : Il apparaît que les esquisses d'avant-projet qui ont été présentées à ces occasions posent le principe de la démolition du bâtiment de l'Ermitage.

Ce qu'il faut savoir, c'est que selon le PGA 2007, la parcelle est colloquée en zone de coteau A d'une part et en zone de verdure bordant le lac au sud de la parcelle d'autre part. Cette bande bordant le lac a une largeur de 13 mètres et arrive au droit de la façade, sur la frange inférieure bordant le quai.

Question 3 : Il se trouve que la protection des bâtiments est effectivement régie par cette loi. En effet les bâtiments situés à sa droite, donc quand on est face au lac, ce sont tous les bâtiments qui se trouvent à droite de l'Ermitage, sont au recensement architectural du Canton de Vaud, donc sur la base de l'article 46 de cette même loi, avec des notes de trois, qui en fait sont attribuées à quatre bâtiments sur les parcelles 1039, 1041, 1042 et 1043.

Et une parcelle, qui est la parcelle 1040, où le bâtiment est à l'antichambre du classement, est donc portée avec une note deux à l'inventaire.

Le bâtiment de l'Ermitage, situé sur la parcelle 1037, n'est pas concerné par une quelconque protection au sens de la loi, ses qualités architecturales n'étant pas avérées.

Question 4 : A cet égard, la mesure de protection fondée sur cette même loi ne pourrait donc pas, au vu de ce que M. le Municipal Christian Neukomm vient d'expliquer, être envisagée pour les raisons évoquées tout à l'heure.

M. Grognuz remercie la Municipalité pour ces réponses.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance de notre Conseil a été fixée au 9 avril prochain. Cette salle n'étant pas disponible à cette date, nous siégerons à Clarens dans la salle Omnisports à l'heure habituelle, à savoir 20h00. Des informations supplémentaires parviendront par courrier. Elle prie tous les intervenants de bien vouloir transmettre leurs interventions à la secrétaire, cela l'aidera énormément pour la rédaction du procès-verbal, même si ce soir on a le privilège d'avoir trois enregistrements, et les en remercie.

Mme la Présidente souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 22h25.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes: 3 correspondances